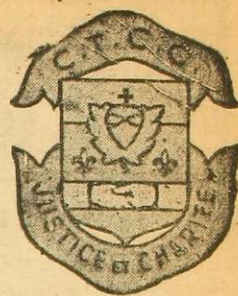




Le TRAVAIL

5¢



VOLUME XX — No 1

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — JANVIER 1945

De quoi demain sera-t-il fait ?

Puisse l'an 1945 voir la fin de la guerre!

Puisse-t-il apporter la paix au monde!

Puisse-t-il être l'aurore d'un monde nouveau... le germe de la vraie justice internationale... l'aube du vrai progrès social!

Puisse cette guerre de cinq ans, dont la fin est maintenant imminente, nous avoir mérité la mort du totalitarisme, sous quelque nom qu'il se cache, et surtout la renaissance, s'il plaît à Dieu, de la vraie démocratie chrétienne.

Que vaudra la victoire des alliés pour le Canada? Y trouvera-t-il un ciment d'unité nationale? unité que l'on a tant sabotée durant la guerre même, malgré l'apparence du contraire.

Ah! puissions-nous avoir appris que le secret de cette unité est le respect intégral des droits des minorités, l'ascension à la vraie indépendance politique, le respect mutuel entre les races et la collaboration fraternelle entre les classes sociales.

Quel lendemain sera réservé aux familles canadiennes? Ces cellules de la nation continueront-elles d'être l'objet de l'indifférence des gouvernements? La présente guerre a heureusement fait naître envers elles un commencement de sollicitude plus marquée de la part des gouvernants. Puissent ces dispositions nouvelles ouvrir une ère véritable de politique familiale où les familles canadiennes auront tout le respect, toutes les prérogatives auxquelles elles ont droit en matières d'éducation, d'habitation familiale, de législation sociale, d'assistance diverse.

Le spectre du chômage n'affligera-t-il pas de nouveau les travailleurs après la signature du traité de paix? La prospérité fictive du temps de guerre deviendra-t-elle réelle, la guerre finie? Les travailleurs le demandent de toutes leurs forces. Malgré les promesses les plus autorisées ne seront-ils pas déçus pour un grand nombre?

Les travailleurs se soumettront à l'inévitable pendant la période de transition des industries de guerre aux industries de paix. Mais que les gouvernements et les industries voient à ce que cette transition soit courte, autrement les travailleurs, réhabités au travail depuis cinq ans, seront vite exaspérés. Le souvenir des années d'avant la guerre est encore trop amer pour tolérer avec la même passivité qu'alors un retour de ces jours malheureux.

Puissent les enfants et les femmes mariées (sauf exception) qui travaillent réintégrer l'école et le foyer. Puisse tout travail masculin exécuté par des femmes retourner aux hommes. Puisse-t-il s'opérer une redistribution intelligente du travail.

Le problème du réembauchage des vétérans dans l'industrie trouvera-t-il sa solution dans des accords harmonieux entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats ouvriers?

Les conventions collectives de travail continueront-elles à commander la faveur des employeurs afin d'ouvrir une ère nouvelle permanente de relations industrielles constructives d'un ordre social véritable?

Par ailleurs un meilleur ordre social aplanira bien des obstacles à l'unité nationale. Aussi, à cette oeuvre d'unité, l'industrie professionnellement organisée pourra contribuer infiniment plus que la politique. C'est que l'industrie, qui a ses conflits, n'est pas affligée de la grande stupidité de la politique partisane: le parti régnant qui a toujours raison contre le parti adverse qui a toujours tort.



"A nos membres dévoués"

"A nos compagnons de travail"

"A nos employeurs et annonceurs"

Bonne et heureuse année

Puisse la nouvelle année nous apporter une
paix durable
par l'amour du métier
par l'ordre de nos vies
par la paix de nos coeurs.

Souhais des Aumoniers

Les Aumôniers des Syndicats Nationaux de Montréal offrent à tous les officiers des divers Syndicats de la Métropole ainsi qu'à tous les membres des Syndicats Nationaux de la Province leurs meilleurs voeux pour la Nouvelle Année.

Plus que tous, les Aumôniers réalisent le travail gigantesque qu'il faut accomplir, les luttes ardues qu'il faut soutenir pour l'avancement de la cause syndicale à principes catholiques dans notre milieu travailleur.

Aussi souhaitent-ils à tous les dirigeants cette énergie, cette persévérance, cette vaillance indispensable à nos chefs!

Que 1945 devienne l'année des Syndicats Nationaux!

Est-il permis d'espérer que, du rapprochement patronal-ouvrier qui s'intensifie, se développe sous nos yeux, sur le plan provincial, puis sur le plan national, au-dessus des frontières de langue et de religion, est-il permis d'espérer qu'il en découle une meilleure compréhension des particularités ethniques et sociales des Canadiens français et des Anglo-Canadiens, plus de sociabilité, une plus haute confraternité chrétienne, une plus grande mesure de la justice que se doivent mutuellement non seulement patrons et ouvriers, mais les deux grandes races qui président aux destinées du Canada!

Puissent tous les voeux de ce message être partagés par tous les coeurs canadiens.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada les fait siens la première; elle les propose à tous ceux qui cherchent véritablement la libération économique et sociale de la classe ouvrière de notre grand pays.

Bonne et heureuse année par le travail abondant, par la santé, par la joie dans tous les foyers des travailleurs canadiens.

Alfred CHARPENTIER, président,

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

Que veut le travailleur ?

Sécurité du travail — Salaire juste — Union saine

Celui qui coudoie chaque jour les travailleurs, les simples ouvriers ou les collets blancs, réalise sans peine leurs problèmes, complexes parfois. Trois questions se posent chez la plupart d'entre eux:

Aurais-je du travail demain?

Mon salaire suffira-t-il? Que vaut l'Union?

Travail assuré

Avec la fin plus ou moins prochaine des hostilités, le travailleur n'est pas sans envisager un chômage. Voilà pour quoi il a raison de se demander s'il y a pour lui une certaine sécurité dans son travail d'aujourd'hui. Déjà, on a congédié plusieurs milliers d'ouvriers dans les usines de guerre. Ceux qui ont été licenciés de l'armée doivent se chercher du travail. Tous ceux-là, et nombre d'autres, réussiront-ils à s'assurer un travail stable qui ne leur crée pas d'inquiétude pour le lendemain? L'organisation du travail, actuellement, répond-elle au voeu du travailleur?

(Suite à la page 8)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

LE MOUVEMENT COOPERATIF

Le Comité central de l'Alliance coopérative internationale a décidé d'envoyer des représentants à Paris en vue d'étudier la situation actuelle et les besoins du mouvement coopératif de consommation français pour pouvoir, si nécessaire, venir à son aide. En vue de rendre promptement à l'agriculture ses possibilités de production, le gouvernement français a décidé d'apporter à la reconstruction des exploitations agricoles un concours financier sous la forme de prêts aux agriculteurs, aux sociétés coopératives agricoles et autres groupements agricoles ainsi qu'aux artisans ruraux. L'attribution de ces prêts se fera par l'intermédiaire des sociétés coopératives de crédit. Les prêts seront consentis pour une durée de treize années au maximum au taux de 1 1/2 % et, pendant les trois premières années, les emprunteurs ne seront tenus qu'au versement des intérêts.

En Belgique, après la libération, le mouvement coopératif a été retrouvé presque intact et dirigé par les mêmes chefs que naguère. Les Allemands se sont bornés à interdire l'emploi des Juifs, le paiement des subsides à d'autres organisations sans permission des autorités allemandes (auxquelles les coopératives devaient payer un impôt) et la réunion des assemblées générales. Invoquant l'expérience des coopératives dans l'organisation d'une distribution équitable en période de pénurie, la Société générale coopérative a demandé au gouvernement belge, établi maintenant à Bruxelles, de reconnaître les coopératives comme agences principales pour la fixation des prix et l'introduction d'un système de rationnement.

Lors du 14^e congrès biennal de la Ligue coopérative des Etats-Unis, une des résolutions adoptées demande à la Ligue coopérative de créer un service de relations avec les organisations ouvrières qui aiderait les syndicats locaux à organiser leur programme d'éducation et encouragerait leurs membres à adhérer aux coopératives de consommation et à les développer. De leur côté, les syndicats devraient créer des services de relations avec les organisations coopératives.

Informations coopératives, n. 10, 1944, p. 1, 4.

COMMUNISME ET UNIONS OUVRIERES

Quand nous soulignons les dangers des organisations ouvrières neutres et que nous laissons entendre qu'elles sont souvent l'antichambre du communisme international, nous recevons tant et plus de reproches de travailleurs qui adhèrent à ces unions. Ils sont sincères dans leurs dires et nous sommes sûrs qu'ils n'ont, eux, aucune tendance communiste. C'est un point de justice qu'il faut leur donner. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de leur répondre: "Mais vous êtes un peu aveugles, vous ne voyez pas les ramifications communistes qui courent à travers vos unions". Faut-il leur reprocher de ne point les voir? Oui, si nous tenons compte des propos subversifs qui s'y tiennent quelquefois et dont le but est voulu: amener les esprits et encourager la lutte des classes; non, si nous voulons parler de faits bien nets et indiscutables, car les communistes qui "noyautent" les unions ouvrières neutres se dérobent sans cesse et cachent leur jeu autant qu'ils le peuvent.

Le danger existe. Le "Labor Leader", organe des syndicats catholiques des Etats-Unis, le signale dans un de ses derniers numéros et apporte à l'appui de son affirmation des statistiques très probantes:

"Pour nous, dit-il, de l'ACTU, pour chaque membre du mouvement du travail, les communistes restent une menace réelle et dangereuse.

"Des quarante-neuf membres de l'exécutif du CIO, 18 suivent plus ou moins fidèlement. Le parti communiste contrôle quinze unions du CIO dont le nombre de membres dépasse un million et il travaille avec acharnement à en noyauter un bon nombre d'autres. Il contrôle aussi plusieurs locaux importants de l'AFL, notamment dans la peinture, le restaurant et l'hôtellerie".

Ces faits, pris à la source même, sont très précis. Ils devraient être de nature à ouvrir les yeux.

André Roy, Communisme et unions ouvrières, l'Action Catholique, Québec, 13 novembre 1944.

CARTEL D'UNIONS OUVRIERES

Un comité provisoire a été nommé par les délégués des différentes unions ouvrières belges pour étudier les moyens d'en venir à une seule organisation. Les délégués des unions rivales se sont entendus pour observer une espèce de trêve pendant les délibérations.

Les unions présentes lorsque cette décision fut prise, sont la Confédération générale du travail, la Confédération des Syndicats chrétiens (qui existaient avant la guerre) et les Comités de lutte syndicale, d'institution récente.

Le programme provisoire accepté par les délégués comporte les points suivants:

- 1) Poursuivre la guerre par tous les moyens jusqu'à ce que l'ennemi soit écrasé;
- 2) Réemployer les travailleurs et accélérer la réorganisation industrielle;
- 3) Assurer une nourriture aussi abondante que possible;
- 4) Contrôle sévère de la production industrielle et agricole; punitions sévères contre les saboteurs;
- 5) Respect de la dignité humaine du travailleur, qui

s'exprimera par la sécurité sociale, par une facilité à se développer moralement, intellectuellement et socialement, par des salaires convenables.

"Trade Unions Consider Combination", News From Belgium, vol. IV, (25 novembre 1944) 355.

UNE UNION OUVRIERE PEUT-ELLE IMPOSER DES TAXES?

Une décision importante pour le public et pour l'autorité légitime tant du Canada que des Etats-Unis, est bien celle rendue en faveur de J. C. Petrillo, le chef de la Fédération Américaine des musiciens contre les compagnies enregistreuses de disques.

Sur chaque disque fabriqué avec la collaboration de l'Union des musiciens, une taxe est imposée pour constituer, dit-on, une caisse de secours en cas de chômage. Beaucoup de firmes américaines et canadiennes ont dû céder devant cette exigence de M. Petrillo. Le jugement rendu aux Etats-Unis semble indiquer qu'il n'y a pas dans les lois quelque chose pour l'en empêcher. Au Canada, il n'y aurait rien non plus.

Ce que les musiciens exigent sur les disques, pourquoi une autre union ne pourrait-elle le réclamer sur d'autres produits? Cela est-il bien dans l'intérêt du public et des administrateurs du pays?

D'après l'article, il semble bien qu'il ne s'agisse pas de droits d'auteur.

Et le rédacteur de la GAZETTE de conclure: "Faut-il laisser aux unions ouvrières la faculté de taxer les employeurs pour que ceux-ci aient le droit d'employer des travailleurs et la liberté de continuer à faire des affaires? Les employés, et éventuellement le public, devront-ils payer quelque chose aux trésoreries d'union tout comme aux trésoreries d'Etat pour maintenir des services de sécurité sociale?"

On sent que le rédacteur songe à l'assurance-chômage pour laquelle il a évidemment de la sympathie.

Can Labor Unions Levy Taxes? "The Gazette", Montréal, 18 novembre, 1944.

EFFETS DE LONGUES HEURES DE TRAVAIL SUR LES FEMMES

Un groupe d'employeurs de l'Etat de New-York a récemment rapporté au ministère du Travail de l'état que la prolongation de la semaine de travail pour les travailleuses s'était avérée insatisfaisante et qu'il en était résulté une perte d'efficacité. Dans un relevé fait par le ministère dans 300 compagnies qui avaient obtenu la permission de prolonger la semaine de travail des travailleuses au delà des 48 heures statutaires, il a été trouvé que moins d'un tiers des femmes travaillaient actuellement sur une cédule prolongée. Les compagnies étudiées employaient 70,000 travailleuses.

La Gazette du Travail, Ottawa, vol. XLIV (oct. 1944) 1290.

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4460, rue LaFontaine

Maisonnette

Montréal



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,

Ministre

ARTHUR MacNAMARA,

Sous-ministre

Une convention collective à la Cie Penman's

Elle est signée par les représentants de l'établissement et les négociateurs du Syndicat du tricot — Etroite collaboration des uns et des autres

Une convention collective de travail a été signée le 10 novembre dernier par la compagnie Penman's Limited, filiale de Saint-Hyacinthe d'une part, et le syndicat du tricot de cette usine, d'autre part. Les négociateurs pour la compagnie étaient MM. B. X. C. Baily, gérant local, Roméo Breton et René Picard; ceux du syndicat, M. Georges Patenaude, Mlle M.-R. Dansereau, MM. S. Sévigny, H. Blain et Honoré D'Amour, président de la Fédération nationale catholique du textile. Les négociations se poursuivaient depuis le 13 juin dernier, et elles se sont faites dans l'harmonie la plus parfaite, grâce à l'étroite collaboration dont le gérant et les autres représentants de la compagnie ont fait preuve durant tout le temps des négociations. Signalons que c'est la première fois qu'une filiale de Penman's Ltd, signe une convention collective. Rappelons aussi que le Syndicat du

tricot, fondé en 1936, a contribué à l'augmentation des salaires, et à l'amélioration des conditions de travail. Il n'y a jamais eu de grève dans cette usine.

Le conseil régional du travail en temps de guerre, lors de son assemblée tenue à Québec le 21 novembre 1944, a pris connaissance d'une convention collective, approuvée le 21 octobre 1944, par la Cie Penman's Ltd et le Syndicat national du tricot de Saint-Hyacinthe à l'effet d'améliorer la situation des ouvriers de la Penman's à Saint-Hyacinthe, sur les points suivants en particulier, tel qu'il appert d'ailleurs à ladite convention collective:

1—La prime pour le travail de nuit, qui jusqu'à date était de 10% est changée pour un taux fixe de .05c de l'heure;

2—La prime pour temps supplémentaire, autrefois payée sur la base du salaire minimum, est changée pour un

paiement de temps et demi sur le salaire de l'employé, par heure;

3—Plan de vacance payées;

4—Augmentation générale de 6%;

5—Temps et demi pour le travail fait les jours de fêtes et les dimanches, à l'exception des chauffeurs, ingénieurs et gardiens;

6—Les employés seront payés à la semaine et non plus par quinzaine comme autrefois;

7—Liste mensuelle des employés fournie par la compagnie;

8—Formation d'un conseil paritaire pour l'application de la convention, les membres de ce conseil paritaire sont, pour la compagnie, MM. Roméo Breton, R. G. Davidson, Armand Mongeau; ceux du syndicat sont Mlle M.-R. Dansereau, MM. Georges Patenaude, Henri Blain.

Cette décision entre en vigueur à partir du 21 octobre 1944, mais en ce qui concerne l'augmentation de 6%, elle prendra effet à partir du 23 octobre 1944, suivant la convention.

Les signataires de cette convention ont été, pour la compagnie, M. Lindsay, gérant général, pour le syndicat, M. Georges Michon, président, Mlle M.-R. Dansereau, sec.-corr., M. Honoré D'Amour, président de la Fédération du textile, comme témoin.

Les Syndiqués de Montréal en récollection

Le 17 décembre dernier avait lieu la journée annuelle de récollection pour les syndiqués de Montréal. Les exercices eurent lieu dans la chapelle Notre-Dame de la Pitié, à la paroisse Sainte-Catherine. M. le curé, l'abbé Léon Boismenu, avait bien voulu mettre cette chapelle à la disposition du secrétariat pour la circonstance. Les instructions furent données par le R. P. Laurent Tremblay, O.M.I., aumônier, attaché à la maison des retraites fermées des Pères Oblats de Marie-Immaculée à Ville La Salle.

Cette journée était sous les auspices du secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal. Les directeurs du secrétariat ainsi que l'aumônier, M. l'abbé Maurice-J. Maher, n'avaient rien ménagé pour assurer le succès de cette journée. Leurs efforts furent couronnés d'un réel succès, car un grand nombre de syndiqués assistèrent à la messe et aux différentes instructions de la journée.

Le R. Père Laurent Tremblay parla surtout de l'importance de la vie de la grâce pour tout chef syndiqué qui veut réellement aider les ouvriers. Il fit également certains commentaires de l'Evangile du jour, invitant les syndiqués à faire comme Jean-Baptiste quand il prêchait. Il n'hésitait pas un seul instant à faire passer l'importance de la grande cause qu'il défendait au lieu de vouloir se servir de son influence pour servir ses intérêts personnels. "Mes chers amis, dit le Père Tremblay, quand on vous demande qui vous êtes, vous n'êtes ni président, ni secrétaire, ni agent d'affaires, vous travaillez surtout pour que la paix, la justice et la charité règnent dans le milieu ouvrier par le syndicalisme chrétien. Ne perdez jamais de vue que le syndicalisme chrétien, c'est chacun de vous, et que la vie de votre syndicat dépend de votre vie, de vos bonnes intentions, de vos sacrifices, et de votre grand désir d'atteindre à la perfection.

La journée se termina par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Nous sommes convaincus que tous ceux qui ont assisté à cette journée sont des plus satisfaits et nous espérons que les récollections se multiplieront dans tous nos centres syndicaux.

Choses et autres...

M. McNAMARA A LA RADIO

Nos syndiqués ont-ils écouté, la veille du jour de l'An, le discours que prononçait à la radio M. McNamara, sous-ministre du ministère fédéral du Travail? Certaines modifications ont été apportées au présent système du service sélectif national. Savez-vous ce dont il s'agit? Tous les travailleurs doivent se renseigner sur les procédés actuels du Service sélectif.

OUVRIERS EN ALLEMAGNE

La revue Internationale du Travail mentionnait, dans un des derniers numéros, que 8,600,000 travailleurs étrangers étaient employés en Allemagne au début de 1944. De ce nombre, 6,400,000 sont des travailleurs civils et 2,200,000 sont des prisonniers de guerre.

APRES 100 ANS

En 1844, 23 gueux recueillaient un capital de \$140 et ouvraient une épicerie. Le coopératisme était né. Ceci se passait à Rochdale, en Angleterre. Authentiques ancêtres des chômeurs modernes, ces gens travaillaient à peine; ils étaient mal payés et le plus souvent exploités. L'idée leur vint d'associer leurs misères, histoire de se consoler les uns les autres, de s'entraider. Aujourd'hui, 102 pays possèdent 810,000 coopératives, grou-

pant 143 millions de sociétaires.

POUR L'APRES-GUERRE

Les travailleurs, partout dans cette province, quel que soit leur métier ou leur profession, entendent conserver, pour la période d'après-guerre, non seulement les salaires, mais aussi les conditions de travail de l'heure présente. Réussiront-ils sans l'association, sans le syndicat? Ceci leur sera probablement très difficile. Le travailleur isolé n'est-il pas à la merci de l'employeur? Travailleurs, pensons-y! Dans l'après-guerre, seule l'UNION deviendra votre FORCE!

SAVIEZ-VOUS CECI?

Des divers centres de la province nous apprenons que les demandes pour fonder des syndicats se font de plus en plus nombreuses. Evidemment, l'idée syndicale a progressé depuis 25 ans! Il semble que partout le SYNDICAT NATIONAL ait la préférence. Pourquoi? C'est que les unions neutres ont trompé les travailleurs ou créent des malaises sérieux dans les industries où ces unions existent. On veut s'en débarrasser; nos travailleurs veulent en sortir parce que la situation qui leur est faite par ces unions devient intenable.



Cette photographie fut prise au bureau des Syndicats Catholiques lors de la signature d'une convention collective entre la Penman's Ltd, de Saint-Hyacinthe, et le Syndicat National du Tricot. Première rangée, de gauche à droite, Mlle M. Reine Dansereau, MM. Léonard Pion, B. X. C. Baily, gérant local de la compagnie, Georges Michon, président du Syndicat, Honoré D'Amour, président de la Fédération du Textile, R. Breton, et R. Picard, surintendant de la Compagnie; 2e rangée: M. Marcel Cloutier, Mlle A. Fortier, MM. R. Sévigny, Georges Patenaude, Henri Blain, l'abbé Roland Frigon, assistant-aumônier diocésain des Syndicats de Saint-Hyacinthe, G. Bachand, et R. Bergeron.

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier : président de la C.T.C.C.

Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Maurice-J. Maher, aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Économique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



Nos devoirs vis-à-vis du Syndicat

Lorsque nous sommes devenus syndiqués, nous nous sommes engagés à remplir certaines conditions. Avec le temps, la routine et d'autres raisons ont fait qu'un certain nombre de syndiqués ont pu négliger quelques-unes de leurs obligations vis-à-vis leur syndicat. Permettez-moi de vous en énumérer quelques-unes aujourd'hui. Tous, faisons une sorte d'examen de conscience pour que nous puissions nous reprendre et nous appliquer davantage à l'avenir.

LA COTISATION

L'un des devoirs les plus importants consiste à payer régulièrement la cotisation. La cotisation est la seule source de revenus dont le mouvement dispose pour défrayer toutes les dépenses de nos organisateurs et pour l'administration de notre mouvement. Que pourrait faire notre mouvement sans la finance? Serait-il juste qu'un tout petit nombre seulement paye sa cotisation et que tous bénéficient des avantages du syndicat? La cotisation est donc un devoir de justice qu'il ne faut pas négliger. Le syndicat nous donne de nombreux avantages; il est tout simplement raisonnable qu'à notre tour nous lui fournissions les moyens de nous aider. Le meilleur moyen d'être en règle avec sa cotisation c'est de prendre l'habitude de toujours payer quelques mois à l'avance.

L'ASSISTANCE AUX ASSEMBLÉES

Un autre devoir bien important pour tous les syndiqués, c'est l'assistance régulière à toutes les assemblées. Mettons-nous à la place des organisateurs, de ceux qui nous invitent et pensons un peu si c'est intéressant de convoquer des assemblées quand c'est toujours le même petit groupe qui y assiste. De plus, si nous voulons sincèrement nous instruire, faire des échanges de vues avec nos confrères, connaître davantage nos droits en tant qu'ouvriers, le local où se tiennent les réunions est l'endroit tout désigné pour nous instruire et faire de nous des valeurs. L'assistance régulière aux assemblées nous permettra également de mieux connaître les procédures d'assemblée et de nous familiariser davantage avec les statuts et règlements de notre syndicat. Connaissant ces statuts et règlements, nous serons plus à même de les observer et même de pouvoir les expliquer au besoin, aux nouveaux membres de notre syndicat. C'est en nous basant sur ces statuts et règlements seulement, que nous pourrions savoir jusqu'à quel point nous sommes en droit de faire des revendications. Il est donc d'une importance capitale que nous les connaissions afin de devenir de meilleurs syndiqués.

En terminant, je désirerais attirer votre attention sur un autre devoir important pour chaque syndiqué. C'est celui qui consiste à signaler les "emplois vacants" à nos agents d'affaires. Si nous remplissons ce devoir, nous rendrons de précieux services à certains de nos confrères qui se trouvent momentanément sans travail.

Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que nous devons de plus en plus nous efforcer de devenir de meilleurs syndiqués si nous voulons que le syndicalisme chrétien continue sa marche victorieuse dans le milieu ouvrier. Plus nous accomplirons nos devoirs, moins nous serons un obstacle à cette marche victorieuse. Au contraire, si nous ne remplissons pas bien nos devoirs, nous deviendrons de réels obstacles pour le mouvement.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Journée d'étude de la C.T.C.C.

Sous la présidence de M. Lauréat Morency, président de la Fédération catholique des Cercles d'études, à l'édifice des Syndicats de Montréal

La C.T.C.C. a tenu ses journées d'études annuelles à Montréal, samedi et dimanche, les 9 et 10 décembre 1944, au secrétariat des Syndicats catholiques.

Les séances ont eu lieu le matin et l'après-midi, sous la présidence de M. Lauréat Morency, président de la Fédération catholique des Cercles d'études.

Le président général de la C.T.C.C. rappelle que c'est la 3e fois, pour le moins, que des journées d'études sont consacrées à l'atelier fermé.

Cette étude s'impose en vue des amendements que la C.T.C.C. désire apporter à la Loi des relations ouvrières et en même temps à C.P. 1003.

Le président fait appel aux délégués, leur demandant d'étudier cette question objectivement, d'oublier qui ils sont, qui ils représentent, et d'où ils viennent. C'est l'unique façon d'envisager cette question très complexe.

En 1940, à l'occasion d'une journée d'études, le président de la C.T.C.C., M. Alfred Charpentier, aborde cette question pour la première fois. Il passe en revue les phases qu'elle a traversées jusqu'à l'adoption, en 1944, d'une loi qui respectait, sauf deux clauses, le mémoire présenté par la C.T.C.C. sur le sujet en 1942.

Après un an d'application, dit le président, nous connaissons les faiblesses de cette mesure législative. C'est en prévision des amendements à y apporter que nous sommes réunis ici pour l'étude de mon travail sur l'atelier fermé, présenté au Congrès des Trois (1944).

Qu'il nous suffise, dans ce préambule de donner les quatre modalités d'atelier fermé:

Atelier fermé proprement dit, qui oblige l'employeur à prendre sa main-d'œuvre dans les rangs de l'Union.

Atelier syndical, qui est pratiquement l'atelier fermé, moins l'obligation pour l'employeur de prendre sa main-d'œuvre dans les rangs de l'Union.

Maintien d'affiliation, qui engage les ouvriers actuels et les nouveaux employés à être membres du syndicat pour maintenir leur emploi, mais ceux qui n'étaient pas membres au moment du contrat peuvent rester en dehors de l'Union.

Atelier préférentiel, qui est celui où l'employeur passe un contrat avec l'Union par lequel il accorde la préférence aux membres de l'Union quand il s'agit d'embauchage et de protection.

Cinq commissions furent formées pour étudier la question de l'atelier fermé et les secrétaires de commission vinrent ensuite donner leur rapport.

Durant l'après-midi du samedi, M. Léonce Girard, secrétaire du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, vint prononcer une causerie sur les cours de formation professionnelle. Voici un résumé de sa causerie:

L'année dernière, les représentants ouvriers et patronaux de l'industrie de la chaussure décidèrent de jeter les bases d'une école de formation professionnelle.

On m'a donné le soin de faire le programme, lequel a été préparé après des enquêtes faites dans les écoles techniques, à Lille (textile), à New-York (aiguille).

Si nous voulons comprendre ce programme, il faut, en premier lieu, comprendre le but que nous nous sommes proposés; à savoir: rendre accessibles aux nôtres les postes de commandé.

Il y en a plusieurs parmi vous qui ont été élevés sur les fermes. Quand vous allez à la classe à la campagne, vous mettez immédiatement en pratique ce que vous apprenez, en arithmétique par exemple, car il y a toutes sortes de petits calculs à faire. Mais dans les villes, il n'y a aucune application pratique entre ce que vous apprenez à l'école et ce que vous aurez à faire dans l'industrie. Consé-

quemment, il y a un grand nombre de travailleurs qui ont perdu les connaissances apprises à l'école, ce lien entre l'école et l'activité industrielle.

Le bureau de direction. — Ce n'est autre chose que le Comité paritaire de l'industrie de la chaussure. Pourquoi? Parce que l'industrie de la chaussure doit prendre la responsabilité de la formation de ses membres. Or, l'industrie, ce sont les ouvriers, les patrons, tous ceux qui la composent. Chaque comité paritaire devrait avoir son école de formation professionnelle.

Ce programme ne peut se réaliser qu'avec la collaboration des ouvriers et des patrons.

Je désire corriger deux appellations: le mot école doit être remplacé par "institut", et le mot professeur par "instructeur".

La discussion (à l'école de formation professionnelle de l'industrie de la chaussure) se fait autour d'une table. Vous verrez parfois 450 ans d'expérience autour d'une table; admettez que c'est assez pour résoudre un problème.

Le recrutement. — Le recrutement peut venir en particulier du côté ouvrier. Dans l'industrie de la chaussure, on ne forme pas de nouveaux apprentis. On donne des cours seulement aux hommes de métier. Il subsiste une crainte plutôt vague à l'effet qu'en donnant des cours, l'on nuise à l'industrie de la chaussure. La crainte que l'on peut voir est surtout à l'effet qu'un ouvrier qui va à l'école finisse par en savoir plus qu'un autre.

Que d'hommes de première valeur auraient fait de bons contremaîtres si seulement ils s'étaient rappelés ce qu'ils avaient appris à l'école! Ils sont restés en arrière parce qu'ils ne savaient pas faire une règle de trois, une règle de pourcentage.

Dans notre cours, on donne aux élèves une série de problèmes-types du plus facile au plus difficile. Là où l'élève arrête est le départ de son cours. On lui dit de revenir à une heure déterminée.

L'industrie de la chaussure aura son glossaire, ses cours de dessins, ses cours spécialisés, ses cours d'histoire, de technologie, voire d'anatomie (pour le pied).

L'aspect médical, l'aptitude, sont des points à considérer dans l'orientation professionnelle.

L'industrie de la chaussure donne ses cours aux endroits, jours et heures qui conviennent le mieux aux élèves. Il y a autant de cours qu'il y a une moyenne de 12 auditeurs.

Nous n'avons qu'à nous réjouir de l'idée qui a présidé à cet organisme, car l'objectif à atteindre est tout à l'avantage et à l'honneur du travailleur.

Les séances de dimanche donneront aux délégués l'opportunité d'entendre une causerie de M. J. Salette, professeur de peinture à l'Ecole Chomedey de Maisonneuve, à Montréal. Voici un résumé de sa conférence:

La question d'apprentissage a toujours été la pierre d'achoppement dans notre pays.

En regard des apprentissages d'usine, lorsqu'un industriel veut former des apprentis, c'est pour les utiliser à son service; ce que ces apprentis ont appris, ils doivent le mettre au bénéfice de la compagnie qui les emploie, parce que ces apprentis ne se sont spécialisés que dans cette ligne. Celui qui s'est formé une spécialité devient indispensable dans cette industrie.

Un ouvrier doit être assez indépendant dans son métier pour pouvoir travailler n'importe où, d'où la nécessité d'être compétent.

Il faut, règle générale, un technicien par 30 ouvriers. Si nous continuons dans nos écoles d'arts et métiers à suivre ce qui se fait dans les écoles techniques, il nous faudra avant longtemps une troisième école. Il faut donc insister à faire moins de techniciens et plus d'hommes de métier.

Lorsqu'un jeune homme entre à l'atelier, on veut qu'il soit entièrement à son ouvrage. Il pourrait donc faire trois mois d'apprentissage la première année et demeurer à son ouvrage ensuite.

M. l'abbé Côté suggère le contrat d'apprentissage avec un employeur, par lequel l'apprenti travaillerait le matin et irait à l'école l'après-midi. Le contrat serait signé et déposé au Comité paritaire lequel serait abouché avec l'école d'arts et métiers. Et si l'élève ne va pas au cours, le patron ne le paierait pas.

M. Alfred Charpentier prône une loi d'apprentissage générale qui enjoindrait au Comité paritaire d'organiser la formation professionnelle. Il faudrait un organisme provincial qui centraliserait la manière d'organiser l'apprentissage.

Voeux

Il a été proposé par Emile Tellier, que l'assemblée accepte les vœux suivants, pour être référés ensuite à l'exécutif et au bureau Confédéral de la C.T.C.C.

1. Que nous propagions et favorisions l'orientation professionnelle à l'école d'abord par des tests psychologiques afin de suivre et de diriger les élèves vers les séminaires ou universités pour ceux qui ont des aptitudes pour le cours classique; vers les écoles techniques ou d'arts et métiers pour ceux qui ont des aptitudes pour les métiers; vers les écoles commerciales pour ceux destinés au commerce, et que nous fassions l'impossible pour que ces écoles restent à l'écart du paternalisme de l'industriel.

2. Que nous dirigions nos membres vers les écoles sociales pour y suivre des cours de formation sociale.

3. Que nous étudions sérieusement la belle initiative du Comité paritaire de la chaussure afin de recommander les mêmes cours aux autres industries.

4. Que nous demandions d'amender la Loi de la Convention collective de travail afin d'y insérer une clause permettant aux comités paritaires d'établir l'apprentissage obligatoire.

Un nouveau cours sur les Caisses Populaires

Etude individuelle ou en équipe

Ottawa, Ont. — Le Centre social de l'Université d'Ottawa vient d'instituer un nouveau cours par correspondance sur les Caisses populaires; voilà ce qu'a annoncé le R. P. Gustave Sauvé, O.M.I., directeur du Centre social.

Ce cours fait suite à celui déjà bien populaire sur la nécessité, la notion et les principes de la coopération.

Ce cours sur les Caisses populaires est divisé en douze leçons et étudie l'origine et l'évolution des Caisses, leur nature et leur situation vis-à-vis la répartition des richesses, leur administration et organisation financière.

Le R. P. Sauvé a fait remarquer que ce cours, destiné d'abord aux élèves du premier cours sur les principes fondamentaux de la coopération, est désormais accessible à tous ceux qui veulent se renseigner sur le système des caisses Desjardins.

Le Centre social, poursuivant avec ténacité et persévérance son oeuvre de recons-

(Suite à la page 5)

L'ouvrier doit posséder un coeur qui ait toujours soif du bien

Pour en arriver à ce résultat le brave travailleur fait appel à toute sa bonne volonté et y met toute sa meilleure énergie

L'EXEMPLE DU CHRIST-OUVRIER

Nous avons vu une première lumière sur Dieu jaillir de l'existence des choses, de la création tout entière. Une lumière plus vive nous vient de la rencontre de Jésus-Christ, porteur de Dieu, révélateur de Dieu.

Comment se fait-il alors qu'il y ait tant d'hommes qui ignorent ce Dieu, qui oublient, perdent ce Dieu?

Ah! c'est que, pour cette vie, du coeur et de l'âme, il est des conditions comme pour la vie de nos corps; et qui ne les assure pas, ne peut pas naître à cette vie, qu'il la possède, il va bien-tôt à la mort.

* * *
Une première condition essentielle, indispensable: il y faut un coeur de bonne volonté. Un coeur simple et humble, un coeur qui cherche le bien, un coeur qui a soif du bien. Il y faut un désir ardent et dépouillé. Les Pharisiens rassasiés d'orgueil, et les repus rassasiés de la chair, n'entrent pas dans cette lumière. Ce n'est pas une question d'intelligence, c'est une question de coeur. "Je te rends grâce, disait Jésus-Christ à son Père, de ce que tu as caché ces choses aux superbes et aux puissants et que tu les as révélées aux petits!"
Et pour quiconque consent à s'arrêter quelques instants en sa

vie agitée et superficielle, et se dépouillant de l'orgueil stupide qui nous ferme sur nous-mêmes, ouvre son coeur à l'appel de Dieu, tout alors conspire en lui pour la découverte et l'épanouissement de cette Lumière.

Oui, cette découverte, cette rencontre de Dieu trouve résonance étrange en nous. Elle répond comme à une attente, à un appel, comme si c'était déjà pressenti, déjà connu, déjà rencontré.

Est-ce si étonnant? Si nous venons de Dieu, si nous avons été faits par lui, si notre intelligence et notre volonté sont des reflets de son intelligence et de sa volonté à Lui, si notre coeur porte amour qui vient de Lui, est-ce si étonnant que sa rencontre dégage et avive en nous ce que nous portons de divin, comme un souffle anime une braise qui semblait éteinte, comme un amour attire, anime, nourrit un autre amour?

* * *
Non, ce n'est point étonnant, et c'est pourquoi la foi chrétienne est chose si humaine, si naturelle, et en même temps si respectueuse de la liberté et du souffle ardent qui l'anime. Elle s'en vient en nous, libérer et épanouir le Dieu que nous portons.

Un nouveau cours sur les Caisses Populaires

Suite de la page 4

truction sociale, est convaincu, plus que jamais, que toute entreprise de reconstruction sociale doit s'appuyer sur un vaste mouvement d'éducation populaire atteignant les masses et orientant ces masses par la diffusion dans leur milieu, des idées et des principes de base sur lesquels doit s'établir cette restauration. Poussant sa conviction jusqu'à sa réalisation pratique, il a organisé, créé de toutes pièces des cours par correspondance, adaptés au niveau de préparation intellectuelle de la masse et a portée de toutes les bourses.

Sachant que l'éducation po-

pulaire qu'il diffuse dans la masse ne doit pas être une éducation individuelle, mais une éducation sociale, le Centre social, à la demande de nombreux éducateurs et de dirigeants du mouvement coopératif, est heureux d'annoncer la formation d'équipes où l'on peut également étudier ses cours par correspondance. Ces équipes de reconstruction sociale groupent les individus, forment les chefs et les préparent à la pénétration du milieu où elles existent. Ces chefs, dans leur milieu, constituent de nouvelles équipes et ce noyautage atteindra effectivement la masse. Ainsi, note le R. Père directeur du Centre social, de la masse éduquée et préparée, jaillira le redressement de l'organisation sociale actuelle, redressement qu'on a en vain essayé de réaliser en se servant d'autres méthodes.

"Bonne et Heureuse Année!"

A nos membres dévoués de travail

A nos compagnons A nos employeurs

Association Nationale Catholique des Commis Quincailliers de Québec

Prés.: O. Fortier

Sec.-fin.: A. Breton

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., La Tuque

Prés.: E. Renaud

Sec.-fin.: P. Bertrand

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère, Inc.

Prés.: J. Larue

Sec.-fin.: J.-D. Villemore

Syndicat National Catholique du Textile de Montmorency, Inc.

Prés.: A. Pelletier

Sec.-fin.: L. Simard

Syndicat Catholique National de la Construction de St-Jean

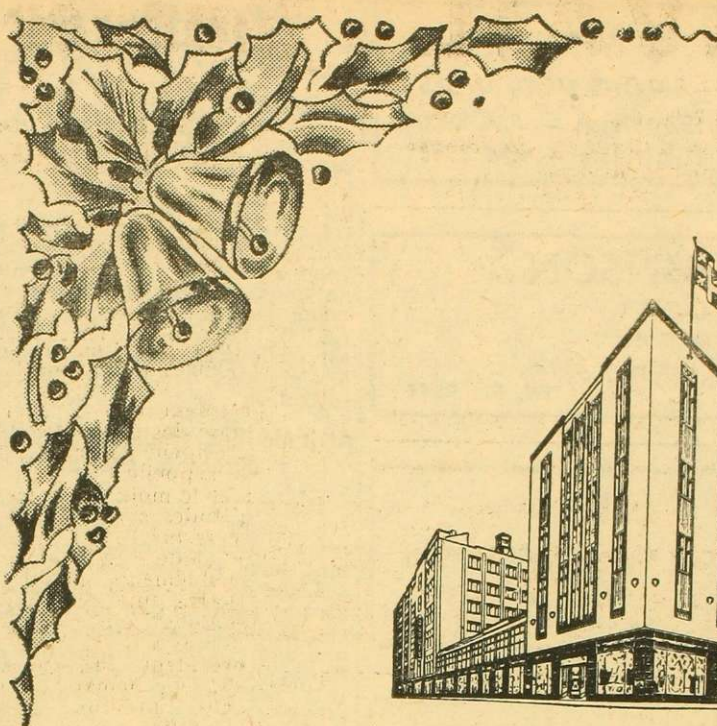
Prés.: A. Larose

Sec.-fin.: A. Hamel

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona, Inc.

Prés.: F. Raymond

Sec.-fin.: L. Poulin



Nous vous offrons nos meilleurs voeux à l'occasion du Nouvel An

Au service du public depuis 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

ALBERT DUPUIS, président.
A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén., RAYMOND DUPUIS, sec.-trés.



Cette photo fut prise à l'occasion des Noces d'Argent du Syndicat des Employés de la maison Dupuis Frères, le 3 décembre dernier. On remarque, de gauche à droite: MM. R. Grenier, des Fonctionnaires municipaux;

H. Primeau, secrétaire du Syndicat; L. Cloutier, président de la Fédération du Commerce et de l'Industrie; A.-J. Dugal, Ad. Raynault, F. Archambault, com. ord.; Geo. Desjardins, président du Syndicat; Raymond Dupuis,

Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.; R. Lacasse, trésorier du Syndicat; l'abbé J.-H. Clément, aumônier du Syndicat; C.-O. Bruno, président du Secrétariat des Syndicats de Montréal; S.-B. Latraverse, du Secrétariat des Syndicats de Montréal.

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES 4156 Adam — AM. 3733

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
ROBINSON & JOHNSON
Edifice A'dred — chambre 2202
507 Place d'Armes, Montréal Tél. PL. 9571

I. NANTÉL
BOIS MASONITE Coin Papineau et De Montigny
DE TEN TEST Téléphone :
SCIAGE BEAVER BOARD CH. 1300
Montréal

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. BROLET
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUD, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique <i>Rerum Novarum</i> , de Léon XIII	.15	unité
Encyclique <i>Quadragesimo Anno</i> , de Pie XI	.25	unité
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.15	unité
Eléments de Morale Sociale par E. Delaye, S.J.	.75	unité
Pour un Ordre Social Chrétien, par Lorenzo Gauthier	.40	unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale, Richard Arès, S.J.	.25	unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10	unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, par S. Em. le Card. Villeneuve		Gratuit
Syndicalisme Catholique Canadien, par Maximilien Caron, avocat	.05	la douz.
"Esclave ou Maître chez nous", J.-C. Leclaire, ptre	.10	unité
"La Déclaration de Philadelphie", par Jean-Pierre Després		Gratuit
"Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", par Fédération Cercles d'Etude	.15	unité
"Causeries radiodiffusées", relatant fondation et réalisations des fédérations affiliées à la C. T. C. C.	.25	unité
"Pourquoi devons-nous être des Syndiqués Catholiques?", par M. l'abbé Antoine Grenier	.25	unité
TRACTS DE LA C. T. C. C.:		
No 2—"Le Problème des Salariés... Sa Solution", par M. l'abbé Jean Bertrand		Gratuit
No 4—"L'Organisation du Travail de Demain" par Alfred Charpentier (Les numéros 1 et 3 sont épuisés)		Gratuit
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15	unité
Réalisations de la C. T. C. C.		Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile (anglais)		Gratuit
No 4—"Labour in the Coming Days", by Alfred Charpentier	.05	each
Interesting articles, by Alfred Charpentier		Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanor		Gratuit
(pour Cercles d'Etude)		
Séries complètes du bulletin d'étude "Le Syndicaliste" (années 1940-41; 1941-42)	.55	par série

Renaissance du Syndicalisme chrétien

Faut-il même dire renaissance? C'est parce que le syndicalisme chrétien a duré, résisté, qu'après 4 ans d'épreuve, il se retrouve libre et fort. La Confédération française des travailleurs chrétiens est représentée au Conseil national de la résistance par son secrétaire général, M. Gaston Tessier, et elle est également représentée dans des comités départementaux de libération.

Attitude des syndicats chrétiens durant la guerre

Devant la conscience ouvrière, devant l'opinion publique, les syndicats chrétiens se sentent forts de leur participation à 4 ans de lutte pour la liberté. Ils ont évidemment mis l'accent sur la liberté syndicale. Dans une analyse de l'attitude des catholiques français, une publication parisienne, anciennement clandestine, écrit: "Les syndicats chrétiens ont été presque tous opposés à l'esprit de la Charte du travail qu'ils ont généralement combattue". L'esprit de la Charte auquel s'oppose le syndicalisme chrétien, c'était la mise en tutelle des organisations ouvrières par un Etat à tendance totalitaire. Les syndicats chrétiens ont refusé de "devenir des rouages d'Etat destinés à tromper la classe des travailleurs", de "composer avec des doctrines délicatement trempées de totalitarisme".

En pleine lutte, on pense à l'avenir du syndicalisme

De jeunes militants pleinement résolus ont assuré la liaison entre les groupes de militants à travers toute la France. Des militants lyonnais ont aussi organisé un centre de résistance dont l'influence devait s'étendre sur toute la zone sud et au delà. Il est remarquable que des militants ouvriers aient pensé, en ces heures, au maintien et à la formation de cadres syndicaux pour le moment de la libération. C'est au printemps de 1941 qu'une Ecole normale ouvrière était fondée à Toulouse et c'est en mars 1941, dans une réunion de dirigeants tenue à Lyon que fut bloquée toute tendance à une adaptation opportuniste au régime d'armistice. De ce jour, le mouvement syndical chrétien était engagé dans la résistance. Volontairement absents du régime d'armistice, ils ont voulu

rester disponibles, vraiment libres pour l'heure de la libération.

En même temps, de nouveaux rapports s'établissaient entre les syndicats chrétiens et la C.G.T. Les syndicalistes chrétiens eurent assez d'influence dans le cercle qui devait diriger la résistance à la Charte du travail pour que le Comité déclarât le 10 septembre 1940: "Le meilleur moyen d'assurer la libre expression de la volonté ouvrière est le pluralisme syndical, chaque travailleur choisissant son organisation en fonction de ses convictions personnelles". C'était l'espoir des syndicalistes chrétiens qu'une majorité au moins des dirigeants de la C.G.T. reconnaîtraient, après l'expérience de la résistance, que la formule à venir de l'unité ouvrière serait une coordination plutôt qu'une fusion.

Opinions divergentes

Le bureau de la C.G.T. a proposé au bureau de la C.F.T.C. une fusion immédiate des deux organisations. Le bureau de la C.F.T.C. a répondu en maintenant son idée de coordination, permanente.

Bien que cette réponse ait déplu à la C.G.T., elle a néanmoins déclaré vouloir "continuer les relations qui ont été nouées dans l'illégalité sous l'occupation", en acceptant, dans certaines circonstances, une consultation mutuelle et une coordination des efforts.

Comme l'a écrit M. Tessier dans l'Aube, lors de la libération de Paris, "la C.F.T.C. a conscience de répondre à des doctrines, des traditions, des sentiments, d'introduire dans le mouvement ouvrier français une diversité qui naît de la liberté même de l'esprit".

Originalité du syndicalisme chrétien

Dans cette situation, il est normal que les syndicalistes chrétiens insistent sur l'originalité de leur mouvement. Ils ramènent à 4 points l'originalité du syndicalisme chrétien devant la conscience ouvrière.

Vient en premier lieu le sens chrétien de la dignité ouvrière, de la dignité individuelle du travailleur.

C'est là que le mouvement trouve sa plus profonde inspira-

tion pour lutter contre les abus du capitalisme privé, qu'acceptait le libéralisme économique et, dans le présent et l'avenir, contre "certaines possessions vers un capitalisme d'Etat" qui traite les hommes en purs instruments de politique.

En second lieu, le syndicalisme chrétien se préoccupe de la famille ouvrière: il la veut assez "vivante et respectée" pour qu'elle soit un "milieu éducatif", qu'elle satisfasse le besoin d'expansion personnelle de ses membres et qu'elle soit un foyer d'éducation antitotalitaire, que sa vitalité même empêche l'emprise de l'Etat sur les âmes.

En troisième lieu, quelles qu'aient été les déceptions passées, les syndicalistes chrétiens gardent comme programme la normalisation des rapports entre employeurs et employés, en limitant autant que possible les épreuves de force et en évitant, en même temps, de se laisser duper.

Quatrième point enfin: le syndicalisme chrétien poursuit des réformes de structure qui, dans l'économie dirigée qui s'institue en France, assurent aux travailleurs une part de gestion et un droit de contrôle. L'expérience a enseigné aux militants que des formules d'organisation professionnelle peuvent couvrir une puissance accrue des monopoles privés. En même temps, ils souhaitent que les nationalisations, si en faveur dans la France d'aujourd'hui, ne soient pas de simples étatisations, ne constituent pas une économie purement bureaucratique. Bien qu'encre indécise, ces réserves devant "un capitalisme d'Etat" nous paraissent essentiellement saines et fort utiles pour réagir contre le collectivisme doctrinaire toujours en honneur dans les milieux socialistes.

Perspectives encourageantes

La C.F.T.C. a victorieusement surmonté l'épreuve du régime d'armistice. Selon toute probabilité, ses effectifs, à la fin de cette année, dépasseront ceux d'avant-guerre, au niveau le plus élevé. Les responsabilités des syndicalistes chrétiens se trouvent accrues d'autant. De la manière dont ils feront face dépendra le destin du mouvement ouvrier chrétien en France et, dans une grande mesure, en Europe occidentale.

Taux de salaire minimum de 40 cent établi aux Etats-Unis

Un taux minimum de 40 cents l'heure est actuellement en vigueur aux Etats-Unis pour toutes les industries sujettes à la loi de 1938 sur les justes standards ouvriers. La loi régit les salaires et les heures des personnes employées dans le commerce inter-Etat ou dans la production d'articles destinés au commerce inter-Etat. Le minimum de 40 cents a été atteint un an avant la date-limite établie par la loi. Cette dernière prévoyait une augmentation progressive du taux minimum d'un plancher de 25 cents l'heure établi lorsque la loi est entrée en vigueur en octobre 1938, à 30 cents l'heure en octobre 1939 et 40 cents l'heure en octobre 1945. Elle contenait aussi des dispositions pour la nomination de comités tripartites représentant le public, les employeurs et les travailleurs, pour chaque industrie visée par la loi. La fonction du comité industriel était de recommander les plus hauts taux minima pour l'industrie qu'il détermine, en tenant

bien compte des conditions économiques et de rivalité de manière à ne pas diminuer substantiellement l'emploi dans l'industrie. Sur la recommandation d'un comité, les arrêtés établissant des taux minima de salaire en excès du minimum statutaire et jusqu'à 40 cents l'heure pouvaient être édictés par l'administrateur de la loi pour une industrie. Toutes les industries sont actuellement couvertes par de tels arrêtés.

Un total de 69 comités industriels ont été établis. Au cours des cinq dernières années et demie, ils ont fait 113 recommandations pour l'augmentation des taux minima. Plus de la moitié des recommandations ont été adoptées par les comités à l'unanimité. Les deux derniers comités à recommander un minimum de 40 cents étaient ceux des finances, assurances, immeubles, vues animées et industries diverses et les communications, utilités publiques et diverses industries de transport. Les arrêtés englobant

leurs recommandations entrèrent en vigueur le 17 juillet 1944.

En annonçant les nouveaux arrêtés sur les salaires, l'administrateur de la division des salaires et des heures du ministère du Travail des Etats-Unis signala l'importance de l'universalité du minimum de 40 cents l'heure dans la période d'après-guerre.

Après la dernière guerre, il n'y avait point d'ancre à laquelle pouvaient s'accrocher les baisses de salaires et le résultat fut désastreux. Cette fois, les taux minima de salaire et le paiement de surtemps après 40 heures doivent être appliqués. La loi sur les justes standards ouvriers peut servir de base à une structure de salaires stable pour l'après-guerre.

Le Problème des salariés

Sa solution

par

Jean BERTRAND, ptre

Aumônier général de la C.T.C.C.

En vente: Au Service de Librairie de la C.T.C.C.

Prix: \$0.05 l'unité; \$4.00 le cert; \$35.00 le mille.

Les syndicats chrétiens en France reviennent à la surface

Nous basant sur les rapports de la France depuis sa libération, nous pouvons dire que les Unions ouvrières françaises chrétiennes nous semblent, sous le régime de De Gaulle, beaucoup plus fortes qu'aucun observateur de l'extérieur n'aurait pu le prévoir. Le groupement de la C.F.T.C., qui s'est tenu du côté de la résistance durant l'occupation s'est créé une place de confiance dans l'opinion du peuple français si soupçonneux à l'égard d'un grand nombre de groupements.

Immédiatement après la libération, les syndicats chrétiens, sortis pour ainsi dire de leurs catacombes, ont repris leur place dans la société; dès le 20 juillet, il y avait réunion de la fédération départementale de Cherbourg. Les Syndicats chrétiens sont représentés au conseil national de la résistance qui compte 2 représentants de la C.G.T., un de l'ancienne C.G.T., et un du parti communiste.

ECOLES OUVRIERES

Les Syndicats ouvriers chrétiens sont aussi représentés dans plusieurs comités régionaux ou locaux de la libération, notamment à Rennes, à Grenoble, à Nice, etc. Leur représentant à Lyon est un ouvrier du métal qui a organisé la coordination entre les militants de la résistance syndicaliste chrétienne depuis la chute de 1940 et a maintenu pendant tout ce temps l'école ouvrière de Lyon. Une école ouvrière établie à Toulouse en 1941 a aussi continué à fonctionner.

A la fin de septembre il y a eu un échange de lettres entre les comités exécutifs de la C.G.T. et des Syndicats chrétiens sur l'unité ouvrière. La C.G.T. a proposé la fusion immédiate des deux organisations; la C.F.T.C. a proposé de maintenir et développer le comité conjoint qui a été en fonction durant la résistance.

On comprend que les Syndicats chrétiens qui viennent de traverser de dures années et dont le développement s'annonce prospère vont avoir besoin d'aide sous de multiples formes telles: dactylographes, miméographes, etc.

Les groupements confédéraux désireux de grossir la contribution du Bureau Confédéral sont invités à adresser leur souscription au trésorier de la C.T.C.C.

La commission de l'organisation corporative en Irlande

La Commission de l'organisation corporative, établie en 1940 par le gouvernement de l'Irlande, a sorti un rapport de 500 pages proposant une Assemblée corporative nationale composée de 120 membres bénévoles choisis parmi les membres des conférences nationales représentant l'industrie, le commerce et les groupes professionnels. Cette assemblée pourrait conseiller le gouvernement de l'Irlande et enfin remplacer la seconde Chambre.

Chaque industrie posséderait des unions représentant conjointement le capital et le travail: on aurait recours aux grèves seulement dans le cas où les essais de conciliation se seraient montrés impuissants à régler une dispute particulière.

C'est très rassurant de constater que la démocratie économique prend de l'avant en Irlande en éloignant ainsi la renaissance du libéralisme économique d'un côté et l'évolution de certaine forme d'Etat socialiste de l'autre.

Nouvelle politique des salaires

Tactique qu'il faut dénoncer—Plancher aux salaires

Que faut-il penser de la tactique de certaines succursales canadiennes des Unions internationales qui s'efforcent constamment à rehausser les salaires de leurs membres au niveau des salaires des membres des succursales américaines?... et lorsque ce but a été atteint les succursales américaines s'efforcent d'élever à leur tour les salaires de leurs membres, pour garder leur avance initiale sur les salaires payés au Canada dans les mêmes industries. Cela s'est fait dans certaines industries et tend à se faire davantage. Voit-on l'inconséquence grave que telles tactiques syndicales peuvent avoir sur l'économie nationale de chaque pays?... N'y a-t-il pas là matière à intervention par le moyen d'un mutuel accord entre les gouvernements canadien et américain?

Rechercher dans toutes les industries l'obtention d'un salaire raisonnable doublé d'un pouvoir d'achat plus élevé qu'un salaire d'inflation avili par un pouvoir d'achat réduit, c'est la politique

des salaires que doit promouvoir la C.T.C.C. dans tout le pays et particulièrement dans le Québec.

Ce but, seule le réalisera une politique sociale rehaussant le revenu national jusqu'au plus haut niveau permis par la permanence de l'emploi et par un bon rendement du travail, résultant aussi de l'équilibre entre les prix des produits industriels et les prix des produits agricoles.

La C.T.C.C. est toujours prête à collaborer à plein pour édifier cette politique sociale. L'adoption du décret fédéral C.P. 9384 est une mesure en ce sens qui fut bien saluée par la C.T.C.C., après certaines modifications.

PLANCHER AUX SALAIRES

L'incorporation du boni de vie chère dans le taux de salaire a donné l'espoir aux travailleurs que le niveau actuel des salaires sera plus facilement stabilisé à l'après-guerre, car le niveau actuel des salaires n'a rien d'excessif, en règle générale,

sauf si le coût de la vie s'abaissait considérablement. En prévision d'une dépression possible à l'après-guerre, le gouvernement fédéral vient de décréter le maintien des prix des produits agricoles. Pourquoi ne fixerait-il pas également un plancher aux taux de salaires des ouvriers?... ce qui pourrait être fait provisoirement par Ottawa ou par entente avec les provinces!

L'augmentation des salaires n'est désormais permise que lorsqu'il y a "inégalité ou injustice flagrante" (décret 9384). Or le Conseil national du travail appelé à interpréter cette règle fondamentale du décret a décidé de l'appliquer à la lumière des trois principes suivants: a) salaire égal pour travail égal; b) primauté du salaire sur le dividende; c) capacité de paiement de l'employeur.

Le décret 9384 a donc été, jusqu'à date, la cause de l'énoncé de trois principes de première valeur, sur la conception qu'il faut se faire du juste salaire. N'y a-t-il pas là le germe d'une politique nouvelle des salaires en notre pays pour l'après-guerre?

Ces principes devraient également trouver leur application dans la législation de chacune des provinces du Canada relative à la fixation du salaire minimum et aux conventions collectives de travail. Il semble qu'un comité interprovincial des salaires devrait être créé pour voir à l'observation de cette politique nouvelle des salaires. Un tel organisme assurerait l'équilibre nécessaire à maintenir entre toutes les provinces, surtout entre les deux grandes provinces industrielles: l'Ontario et le Québec.

Alfred CHARPENTIER

M. Henri Petit réélu président

Le Conseil général des Syndicats catholiques s'est choisi un nouveau bureau de direction pour l'année fiscale qui commence à la première séance de décembre et qui se terminera le dernier jour de novembre 1945. Après que les vérificateurs eurent lu le rapport de l'année fiscale se terminant le 31 novembre 1944, et que l'on eut admis deux nouveaux délégués au Conseil, le président sortant de charge, M. Henri Petit, procéda à l'élection. D'un président d'élection. C'est M. Alphonse Roberge qui fut élu et qui procéda sans plus tarder, après avoir fait élire un secrétaire d'élection, M. St-Hilaire, et nommé un inspecteur du scrutin, M. Cloutier, et deux scrutateurs, MM. Trudel et Renaud.

M. Henri Petit fut réélu président et M. Jos. Parent, qui avait accepté d'être candidat à la présidence, fut élu par acclamation au poste de 1er vice-président. Les autres membres du bureau de direction ou du comité de régie furent élus dans l'ordre suivant: M. E. Gosselin, 2e vice-président; M. St-Hilaire, secrétaire-archiviste; M. A. Fournier, ass.-secrétaire-archiviste; M. A. Fournier, ass.-secrétaire-archiviste; M. M. Dussault, secrétaire-correspondant; M. O. Chevalier, secrétaire-financier; M. A. April, ass.-secrétaire-financier; M. G. Courcy, trésorier; M. Jos. Conseiller, commissaire-ordonnateur, et M. L'Heureux, sergent d'armes.

MM. Henri Petit et Maurice Dussault ont été nommés délégués pour représenter le Conseil Général au Conseil Supérieur de la Société St-Jean-Baptiste.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

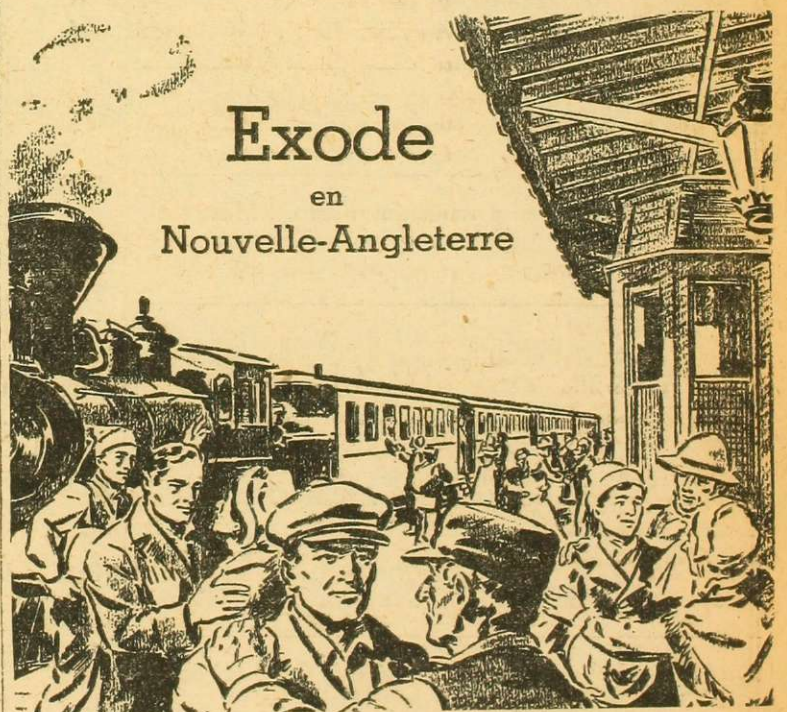
Costumes pour le sport,

etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite



Bon nombre de Canadiens français se rappellent les tristes départs qui eurent lieu dans les décades de la fin du dernier siècle. La province de Québec voyait alors la fleur de sa jeunesse encombrer les trains pour aller chercher de l'emploi en Nouvelle-Angleterre.

Aujourd'hui, le tableau est différent. L'exode a pris fin; la jeune génération trouve de l'emploi ici même dans la province..., grâce au développement de telles entreprises solides et stables comme celle du textile.

Le génie et l'initiative ont transformé les manufactures de coton éparses en de puissantes filatures qui assurent un emploi stable à des milliers de familles — une industrie qui a rendu de grands services, en temps de guerre comme en temps de paix, et qui a contribué à l'allure croissante du progrès industriel au Canada.

La Cie DOMINION TEXTILE Limitée

Que veut le travailleur ?

Suite de la page 1

Salaire approprié

L'homme qui a des responsabilités familiales a besoin d'un salaire vital. Tout le monde l'admet. Il ne suffit pas de l'affirmer dans de grands discours; il faut le réaliser de façon pratique. Mais n'entendons-nous pas déjà dire que certains employeurs cherchent à baisser les salaires, que même certains ouvriers offrent leurs services à des salaires inférieurs au prix courant? Est-ce juste? Certains employeurs veulent encore exploiter leurs employés pour réaliser de plus gros profits. Certains travailleurs, isolés ceux-là, et pour se procurer du travail, acceptent des conditions inférieures. Qui est

à blâmer? Ce qui reste toujours vrai c'est que le travailleur doit être en mesure de faire vivre convenablement sa famille avec un salaire approprié, juste.

L'Union qui aide

L'idée de l'association a fait son chemin au milieu des travailleurs de chez nous. Aussi, ont-ils réalisé que le Syndicat peut leur rendre d'immenses services dans plus d'un domaine. Mais encore faut-il que cette association aide véritablement et ne devienne pas un foyer d'exploitation, un centre de révolution sociale, une filiale d'un parti politique dangereux?

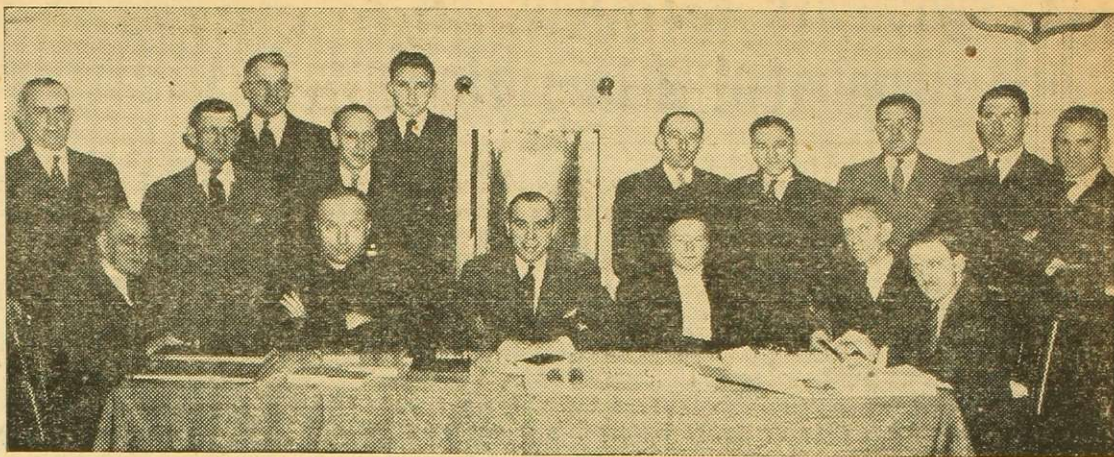
Or, entre les Unions qui s'offrent à eux, les travailleurs choisiront-ils?

L'Union Internationale? NON.

Le Canadien français ne veut pas d'étranger pour le conduire.

Le Congrès Canadien du Travail? NON plus.

NOUVEL EXECUTIF DU CONSEIL CENTRAL DES TROIS-RIVIERES



Cette photo fut prise à l'occasion de l'élection récente du Conseil Central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques. On remarque, de gauche à droite, à la table: MM. J.-B. POLIQUIN, deuxième vice-président; l'abbé Henri BOURASSA, aumônier diocésain; Gaston VALLIERES, président réélu; Mme B. CHAREST, troisième vice-présidente; W. BRULE, premier vice-président; R. LEMIRE, secrétaire. Debout, de gauche à droite: MM. Emile LAPERRIERE, gardien; Alphonse COURTEAU, auditeur; Georges LEBLANC, assistant-trésorier; Maurice MORENCY, trésorier; François CRETE, assistant-secrétaire; Donat DARGIS, sergent d'armes; Rodrigue LEPAGE, auditeur; P.-H. NOBERT, inspecteur; Lionel POISSON, auditeur; Emile TELLIER, organisateur.

Le Canadien français ne veut pas "de communistes déguisés" pour le diriger.

Nos travailleurs du Québec ont encore assez de bon sens pour voir clair. Ils ne veulent

pas d'une Union qui trompe ses membres, d'une Union qui ne possède pas cette mystique convenable aux gens de chez nous.

Le travailleur canadien-

français veut un véritable Syndicat.

Où est-il? Il existe depuis longtemps.

C'est le SYNDICAT NATIONAL!

"Bonne et Heureuse Année!"

A nos membres dévoués ♦ A nos compagnons de travail ♦ A nos employeurs

Synd. Nat. des Travailleurs de la Pulpe et du papier de Kingsey Falls,
Prés.: W. Corriveau Sec.-fin.: W. Lemieux

Synd. Cath. Nat. des Imprimeurs de Chicoutimi, Inc.
Prés.: O. Caouette Sec.-fin.: R. Seers

Association Nat. des Briqueteurs et Maçons de Montréal, Inc.
Prés.: A. Pomerleau Sec.-fin.: A. Lachance

Synd. Nat. du Tricot de Saint-Hyacinthe,
Pr.: G. Michon Sec.-f. Mlle M.-R. Dansereau

Synd. des Travailleurs en Chaussures de Montréal, Inc.
Prés.: L. Lacroix Sec.-fin.: S. Malo

Synd. Interprofessionnel de Plessisville,
Prés.: O. Daigle Sec.-fin.: P. Bélanger

Synd. Cath. des employés de la Tricoterie Somerset, Inc.
Prés.: M. Brassard Sec.-f.: Mlle C. Pelletier

Synd. des Ouvriers en Construction de Plessisville
Prés.: J. Dickner Sec.-fin.: M. Sévigny

Synd. Cath. des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure, Inc. de Plessisville
Prés.: A. Samson Sec.-fin.: L. Garceau

Synd. Cath. des employés de Fonderies Inc. de Plessisville
Prés.: E. Fortier Sec.-fin.: R. Pelletier

Synd. Nat. des Travailleurs de la Pulpe et du papier d'East-Angus Inc.
Prés.: H. Coulombe Sec.-fin.: G. G. Roy

Union Cath. des Manoeuvres de Québec, Inc.
Prés.: A. Raymond Sec.-fin.: G. Courcy

Synd. Nat. Cath. des Commis et Comptables de Jonquière,
Prés.: R. Bouchard Sec.-fin.: J. J. Baillargeon

Synd. Cath. des Travailleurs de la Pulpe et du papier de Kénogami Inc.
Prés.: L. Gravel Sec.-fin.: P.-E. Desbiens

Synd. Cath. Nat. de la Pulpe et du Papier (section 4) Jonquière.
Prés.: E. Lemieux Sec.-fin.: L. Brisson

Synd. des Commis de Magasins de détails de Chicoutimi,
Prés.: D. Harvey Sec.-fin.: H. Thivierge

Synd. des Employés féminins des Magasins de détail de Chicoutimi,
P.: Mlle G. Murray Sec.-f.: Mlle Rosa Bergeron

Synd. Cath. du Bas façonné de Saint-Jean,
Prés.: M. Bernier Sec.-fin.: L. Bourque

Synd. Nat. Cath. de la Fonderie de Montmagny,
Prés.: M. Normand Sec.-fin.: Ls-Ph. Gamache

Fraternité Nat. Cath. des employés de Transport de Québec, Inc.
Prés.: L. Ferland Sec.-fin.: E. Doré

Synd. Nat. des employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc.
Prés.: L. Hubert Sec.-gén.: J.-B. Bellemare

Synd. des Plombiers des Trois-Rivières,
Prés.: M. Morency Sec.-fin.: R. St-Hilaire

Association des Plombiers, Soudeurs et Poseurs d'appareils de chauffage de Montréal, Inc.
Prés.: A. Durand Sec.-fin.: H. Vinet

Synd. Cath. de l'Industrie du Bois de St-Pacôme, Inc.
Prés.: P. Milliard Sec.-fin.: J.-Ph. Dubé

Synd. Nat. des travailleurs de la Pulpe et du papier de Beauharnois, Inc.
Prés.: G. Maltais Sec.-fin.: Léo Bergevin

Synd. Nat. Cath. de l'Amiante d'East-Broughton,
Prés.: A. Lavoie Sec.-fin.: D. Perron

Synd. des Travailleurs de la Pulpe et du papier de Crabtree Mills,
Prés.: J.-A. Granger Sec.-fin.: L. Brien

Association des Plâtriers et finisseurs en ciment de Montréal, Inc.
Prés.: J. Lefebvre Agent d'aff., J.-E. Lamoureux

Conseil des Synd. des Métiers de la Construction de Montréal, Inc.
Prés.: H. Vinet Sec.-fin.: J.-R. Lapointe

Synd. des employés du bas façonné de Farnham
Prés.: M. Guertin Sec.-arch.: L. Beaulieu

Le Syndicat des Coiffeuses de Chicoutimi.
Prés.: Mlle C. Ouellet Sec.-f.: Mlle E. Tremblay

Association du bas façonné de Drummondville
Prés.: R. Pellerin Sec.-fin.: A. Bergeron

Association des employés du bas façonné Sheer Silk Hosiery de Sherbrooke, Inc.
Prés.: L. Beaulieu Sec.-fin.: C. Girard

Union des ouvriers du textile, coton, rayon, lin de Drummondville.
Prés.: P. Dionne Sec.-fin.: J. Benoit

Syndicat Nat. des employés de l'Aluminium de Shawinigan
Prés.: F. Allard Sec.-fin.: R. Marchand

Synd. Nat. Cath. des métiers de la construction de Drummondville
Prés.: T. Lauzière Sec.-fin.: L. Lavoie

Synd. Cath. Nat. des employés des Services extérieurs de la cité de Québec, Inc.
Prés.: A. Maheux Sec.-fin.: R. Blouin

Synd. des employés de la boulangerie et de la Pâtisserie de Granby Inc.
Prés.: G. Racine Sec.-fin.: S. Gladu

Synd. Cath. de l'Industrie du Bois de Priceville Inc.
Prés.: A. Soucy Sec.-fin.: T. Alexandre

Synd. Nat. Cath. de l'Industrie du Corset de Québec,
Prés.: Mlle B. Lachance Sec.-f.: R. Peticlerc

Union Nat. et cath. des employés du département du feu de Québec Inc.
Prés.: A. Laliberté Sec.-fin.: J. Lorantz

Ce que la petite dactylo évoque de gentil dans nos esprits

Combien songent à l'effort continu de celle à qui le patron, en lui dictant sa correspondance, confie souvent, aussi, les secrets de son entreprise ?

Dactylo... dactylo... dès que l'on évoque ce nom, l'image d'une jeune fille aux doigts agiles, s'activant sur le clavier, se présente à nos yeux.

Nous avons tous eu l'occasion d'entendre le bruit régulier de la machine, de voir les lettres frapper rapidement le papier en y laissant leur trace.

Nous avons plus d'une fois admiré le courrier dactylographié, net, facile à lire. Mais songeons-nous à ces milliers de petites employées qui, chaque matin, se rendent vers le bureau ?

Chaque entreprise, même modeste, possède sa ou ses dactylos. Compagnies d'assurances, banques, notaires, industries des métaux, du bois, électricité, etc., etc., dans toutes les branches, elles ont leur place.

Ceci nécessite une bonne culture et surtout une bonne orthographe pour pouvoir s'adapter suivant le cas à l'un de ces milieux.

Si l'employée joint à la dactylo des connaissances en sténo, elle sera chargée, chaque jour, de transcrire le courrier dicté.

Pour elle le temps passé à prendre la sténo sera une détente.

Si elle n'est que simple dactylo, tout le jour elle devra recopier, suivant la maison qui l'emploie: devis, polices, lettres, etc., etc., dans bien des cas elle établira également les factures.

En général, le travail confié à la dactylo lui laisse peu d'initiative. Elle transcrit fidèlement le texte qu'on lui remet.

Mais que de soin elle apporte dans la présentation. Avec goût elle soigne la disposition des lettres, tableaux, factures.

Pas de ratures, pas de fausses frappes pour que la page soit impeccable.

Elle veille aussi au bon équilibre du texte, remplace au besoin le mot qui ne convient pas.

Quelle agilité, ses doigts courent sans arrêt; ils connaissent parfaitement la disposition du clavier, ce qui permet à la dactylo de relire le texte au fur et à mesure qu'il se transcrit.

Son métier, elle l'aime, la petite dactylo, car si elle a peu d'initiative, elle porte une grande responsabilité.

Elle est la main de celui qui pense! Peut-être! Mais elle n'est pas que la main. Son esprit, son intelligence suivent les affaires avec intérêt.

Elle écoute, puis traduit en silence les lettres, affaires qui lui sont confiées. Rien ne sortira du bureau, le secret professionnel la lie.

Elle met tout son cœur dans sa tâche, sachant bien qu'une erreur de sa part dans un compte, une lettre, peut avoir une fâcheuse répercussion et attirer des ennuis à la maison qui l'emploie.

Certes, le soir la dactylo sent sa tête fatiguée d'avoir vu danser devant ses yeux tant de lettres, son dos lui fait mal lorsque, le travail pressant, il a fallu taper à toute vitesse le courrier. Mais elle est fière le soir lorsque toutes les lettres sont signées, de les mettre sous enveloppe.

Elles peuvent partir, les destinataires ne se fatigueront pas à les lire. La petite dactylo a mis tout son goût, tout son savoir pour leur en rendre plus facile la lecture.

Une nation vaut ce que valent les individus qui la composent

L'autorité et la compétence, sont faites de savoir et ne peuvent s'obtenir que grâce à un travail sérieux et méthodique, que complète une bonne dose d'expérience. C'est là ce que trop souvent oublient nos jeunes, qui se croient prêts à diriger, à commander, lorsqu'ils n'ont d'effort que l'illusion qu'ils entretiennent sur leurs capacités. Nous sommes remarquablement doués chez nous, du Canada français, et avons des dispositions pour à peu près tout. Des Français, nos ancêtres, nous tenons ce brillant et cette fantaisie si propices à la pratique des arts et de la littérature, au voisinage de nos compatriotes de langue anglaise, nous avons pris goût aux questions d'économie politique et de commerce, alors que les Etats-Unis nous tiennent intéressés à ce grand tourbillon de nouveautés, porte ouverte sur un lendemain vers lequel la vie vertigineusement nous entraîne. Cependant, tout doués que nous sommes, il ne faut pas oublier que sans travail, sans perfectionnement, nous sommes à l'état d'un produit brut de première qualité sans doute mais qui ne peut être utile qu'après de multiples opérations.

PLUS DE FACILITES QUE JAMAIS NOUS SOMMES OFFERTES

Or, avons-nous vraiment le goût du travail et de l'étude? C'est à nous de le prouver, alors qu'il est plus facile aujourd'hui que jamais d'apprendre, de se perfectionner, de suivre des cours sur à peu près toutes les

branches d'études commerciales, scientifiques, littéraires et artistiques. Des cours du soir pour ceux qui ne peuvent suivre régulièrement ceux du jour, sont offerts au grand public, et les meilleurs professeurs y sont attachés, où jeunes et vieux peuvent venir chercher ce savoir qui hier encore n'était réservé qu'aux étudiants les plus fortunés. Les jeunes gens qui négligent de prendre avantage des facilités d'étude mises à leur portée sont assurément satisfaits de leur médiocrité, mais auraient tort d'accuser plus tard le sort d'une vie terne et routinière qui n'apporte que peu d'avancement et d'améliorations.

PROFITERONS-NOUS DE CET INESTIMABLE AVANTAGE ?

Les membres de nos forces armées, hommes et femmes, sont éligibles à un inestimable avantage, lorsqu'ils obtiennent leur licenciement, et peuvent se spécialiser, tout en recevant une pension raisonnable, là où leurs dispositions semblent les diriger. Combien profiteront de cette offre extrêmement généreuse? L'après-guerre seul nous l'apprendra et souhaitons que le nombre, chez nos jeunes gens de langue française, que la période de dépression a privés d'une instruction et d'une spécialisation adéquates, soit imposant. Une nation vaut ce que valent les individus qui la composent et il appartient à chaque Canadien français, de contribuer à sa grandeur, à son éclat pour l'état de perfectionnement qu'il peut atteindre.

L'époque des Fêtes est aussi celle des souhaits

L'époque des Fêtes est aussi celle des souhaits.

De toutes parts, on offre des vœux! Nous voulons, à notre tour, adresser les nôtres spécialement aux dames et aux demoiselles.

A toutes les mamans qui remplissent quotidiennement et avec grand amour leur belle tâche de maîtresse de maison, nous souhaitons une année de paix, de joies familiales intenses en récompense de leur obscur labeur; plus que tous les chefs des nations, plus que les grands financiers, elles travaillent au retour de la paix dans le monde, elles "fabriquent du bonheur"!

A toutes les mères qui doivent péniblement concilier les devoirs du foyer avec ceux du bureau, du magasin ou de l'usine, nous souhaitons du courage, de la santé et des conditions de vie telles que dans un avenir très rapproché, elles puissent réintégrer leur demeure pour y vivre la vie

beaucoup plus normale de la vraie femme.

A toutes les jeunes filles qui doivent travailler à l'extérieur, quelquefois au détriment de leur santé, très souvent au détriment de l'apprentissage de leur rôle d'épouses et de leur métier de mamans, nous offrons les vœux les plus sincères pour une année heureuse et belle, pour une année utile à elles-mêmes, à leur formation, utile aussi aux autres.

A toutes celles qui déplorent l'absence d'un époux, d'un père, comme à celles qui ont vu partir un frère ou un fiancé, nous voudrions ouvrir bien grandes les portes de l'espoir!

Nous appelons sur les foyers et les familles de toutes et chacune les joies les plus sincères; nous vous souhaitons les succès les meilleurs dans toutes vos entreprises afin que 1945 soit réellement une **Bonne et heureuse année**, la plus belle de votre vie!

Les oeufs constituent un aliment presque complet

Les oeufs sont nécessaires au maintien de la santé et les règles officielles de l'alimentation recommandent d'en manger au moins trois par semaine.

Ils fournissent une bonne quantité de fer, de protéine et presque toutes les vitamines. Comme le fer enrichit le sang, que les protéines sont nécessaires à la réparation des tissus et que les vitamines permettent à l'organisme de fonctionner normalement, les oeufs constituent donc un aliment de premier ordre.

La vitamine-soleil se trouve dans les oeufs et rarement dans les autres aliments, le foie de poisson excepté. Les vitamines A B et C s'y rencontrent aussi.

De plus, les oeufs ont l'avantage de se digérer facilement. Aussi figurent-ils dans la diète des invalides et sur menu des enfants.

Si vous vous préoccupez de votre santé, n'oubliez donc pas d'inclure des oeufs dans votre alimentation plusieurs fois la semaine.

Autres temps... autres problèmes

Autrefois, dans les temps heureux de l'abondance et de la paix, on ne s'intéressait guère qu'aux problèmes du cœur. On se plaisait à observer les susceptibilités, les exigences et les réactions de cet organe.

Aujourd'hui, on s'intéresse davantage à celles de son porte-monnaie. Les temps sont changés. On est devenu plus prosaïque. Il faut même s'y prendre en deux fois pour décider comment se nourrir et s'habiller.

La pénurie de main-d'œuvre ne simplifie guère la tâche. Dans les magasins, il ne faut pas faire perdre le temps des commis en essayant des choses à peu près, dont on n'a pas besoin, ou en se faisant montrer des articles simplement par curiosité, pour tuer le temps. Nous avons nos difficultés, eux aussi ont les leurs.

Parfois, toute une longue rangée de clients attend que le commis soit prêt à les servir.

Les propriétaires éprouvent toutes les misères du monde à trouver des employés. Autrefois, ils avaient devant eux une longue liste de noms de personnes qualifiées qui attendaient un emploi. Maintenant, surtout après la rentrée en classe des jeunes, la liste reste blanche et le propriétaire se demande par-

fois en se grattant la tête.

"Si Un Tel part, comment, diable! vais-je le remplacer?"

On nous demande aussi d'emporter nos colis, afin d'aider à résoudre le problème de la main-d'œuvre et du transport.

On nous prie d'éviter de nous rendre aux magasins et de voyager aux heures du midi et le soir entre cinq et six heures pour donner la chance aux employés de bureaux et de manufactures, dont les heures libres sont restreintes, de faire leurs emplettes et de trouver place dans des tramways et des autobus.

Autant d'occasions de faire preuve de bonne volonté, d'esprit de collaboration.

Salade : vitamines, minéraux et que sais-je !

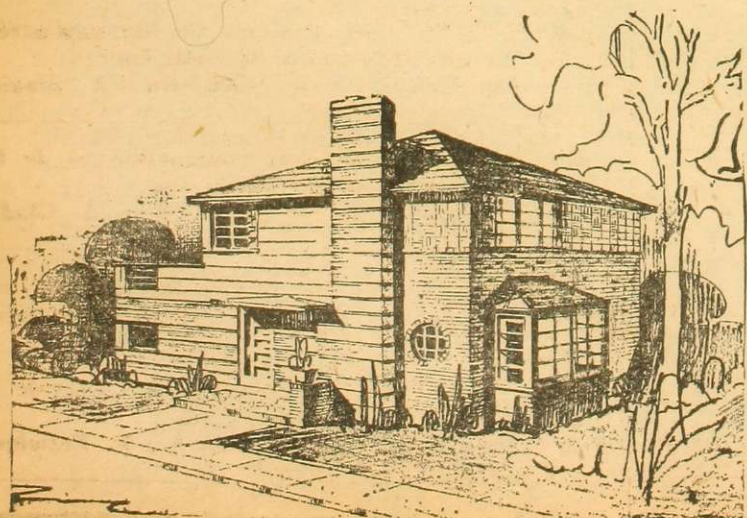
Rien de plus appétissant et de plus sain qu'une salade aux fruits! Après les célébrations des fêtes, les gâteaux, tartes et riches puddings, les fruits vous reposeront l'estomac tout en étant délicieux et en fournissant les substances nutritives néces-

saires à votre santé.

Minéraux et vitamines sont contenus dans une bonne salade aux fruits, nous disent les Services d'hygiène alimentaire d'Ottawa. Si on y ajoute des protéines, elle peut devenir le mets principal et constituer un excellent repas. Accompagné de pain fait avec de la farine complète ou "Approuvé-Canada" et précédé d'un bon bol de soupe, une salade aux fruits satisfera les petits comme les grands.

Si la salade est constituée surtout de pamplemousse ou d'orange avec des fraises, la quantité de vitamine C sera augmentée et le contraste des couleurs la rendra plus appétissante. Pour y ajouter les autres éléments nutritifs nécessaires, la salade peut être enrichie de fruits secs et de noix qui fourniront de l'énergie et la vitamine B composée, vitamine bonne pour le moral et qui combat la dépression et la fatigue. Une bonne quantité de fromage, quelle qu'en soit la sorte, fournira des protéines. Servie sur des feuilles de laitue, une salade de ce genre devient un mets de luxe.

LOGEMENT FAMILIAL



La maison que toute famille devrait avoir pour s'y épanouir en santé et en joie. Le plan de maison illustré sur cette vignette est de M. Paul Paquette, A.D.B.A.

Nos meilleurs souhaits pour l'Année qui vient !

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

Prés. : J.-David Joannis

Sec.-arch. : Rodolphe Joly

La Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la Province de Québec Inc.

souhaite à tous ses membres et amis une

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Prés. : Paul-Emile Cabana

Sec.-fin. : R. Girouard

Nos meilleurs souhaits pour la Nouvelle Année

La Fédération Nat. du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc.

Prés. : Alphonse Roberge

Sec.-fin. : Adalbert April

Nos meilleurs souhaits de Bonne et Heureuse Année

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Saint-Hyacinthe.

Prés. : Hector Langelier

Sec.-corr. : Mlle Adrienne Provost

Nos meilleurs souhaits pour la Nouvelle Année

La Féd. Nat. des Employés du Bas Façonné et Circulaire.

Prés. : Roméo Vallée.

Sec.-fin. : Léo-Paul Bureau

Why was the Canadian and French Christian Catholic Confederation of Labour organised... ?

Why, first of all, were our Christian Syndicates (Trades Unions) organized? That is the first question to ask oneself. The Canadian and Catholic Confederation of Labour only consolidated those that existed in 1921 and has since spread them in the entire Quebec province.

The first Catholic Syndicate was formed in Chicoutimi in 1907. Chicoutimi was, then, the queen city of the Saguenay River and Lake St. John region where French-Canadians' purest characteristics were most ostensible and most opposed to outside or foreign unions. It is no surprise that our Catholic Labour Movement had there its inception.

Thirty-five years ago less than two per cent of the workers were organized in the province of Quebec. And this after a five years drive from the American Federation of Labor between the years 1902 and 1907. The need for organization was getting greater every year with the industrial expansion that was swiftly taking place in Quebec province as well as throughout Canada. The industrial development in this province was something newer than in Ontario: Quebec had always been particularly agricultural. Then industry was rising up in many rural districts, as well as it was intensifying in big cities like Montreal and Quebec.

French Canadians had to be organized. Were they to join the national or international unions? Their staunch patriotism made them oppose the second ones. They did not like said unions because they suspected the socialist tendency of their political and social platforms.

Not so obviously opposed, of course, to national unions French-Canadian workers, in large number, were however responsive to the call of their church leaders in not joining them either on account of their religious neutrality, which was a danger for the preservation of their faith, and in organizing rather their own national and catholic trades unions or syndicates as they call them, and thereby complying with the desire so forcefully expressed in the encyclicals of the Popes. The most outstanding of which being the encyclical "Rerum Novarum" on the conditions of the workers, by Leon XIII. Influenced and encouraged were they to be also by the examples set in some European catholic countries where Christian Trades Unions were flourishing.

Consequently in 1921 the Catholic labour movement had so well spread out in the province of Quebec and had proved as well its usefulness for the material profit of the

French-Canadian workers, through a new social and economic conception, that of class collaboration, that it became timely to consolidate the then 80 local syndicates into what we now call the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

And it should be reminded that this consolidation of our national catholic trades unions forces coincided, then with a revival of the national spirit in our country after the first Great War.

Sprung from a deep nationalist impulse and from a not less profound social christian conception of labour unions the Canadian and Catholic Confederation of Labour came to birth to give a voice to the Canadian workers impelled by the same ideals, to proclaim its sincere desire to unite its spiritual and social strength with other loyal labour organizations in this country ready to work in a spirit of good fellowship, in order to uplift the social and economic standard of the Canadian workers.

Alfred Charpentier

French Christian Unions flourish

Resistance record excellent

The position of the French Christian Trade Unions appears far stronger under the De Gaulle government than many outside observers had predicted, according to report emanating from France since her liberation. The CFTCs' (Confédération française des travailleurs chrétiens) firm stand on the side of resistance during the occupation has given it a place of confidence with the French people, who have grown suspicious of so many groups.

Immediately after the liberation the Christian unions emerged from underground, and as early as July 20 there was a meeting of the Departmental Federation in Cherbourg. They are represented in the National Council of Resistance, which has two representatives from the General Confederation of Workers (CGT) — one from the old CGT and one from the Communists.

SCHOOLS FUNCTIONED

The Christian Trade Unions are also represented in many regional and local Committees of Liberation, in Rennes, Grenoble, Nice, etc. In Lyons their representative is a metal worker who has been organizing coordination between the militants of the Christian Unionist Resistance since the fall of 1940, and has kept the Lyons labor school alive all this time. A labor school established in Toulouse in 1941 has also continued to function.

At the end of September there was an exchange of letters between the executive committees of the CGT and the Christian Trade Unions of labor unity. The CGT proposed an immediate merger of both organizations; the CFTC proposed to maintain and develop the joint committees which functioned during the resistance.

The Commission of Vocational organization in Ireland

The Commission of Vocational Organization, set up in 1940 by the Government of Eire, has issued a 500 pages report proposing a National Vocational Assembly composed of 120 unpaid members drawn from the National Conferences representing Industrial, Commercial and Professional groups. This Assembly would act in an advisory capacity under the Dail, and ultimately would replace the Second Chamber. Each industry would have unions representing jointly capital and labour: strikes would be resorted to only in the event that conciliation machinery proved inadequate to a particular dispute. It is re-assuring to find economic democracy forging ahead in Eire, avoiding a resurgence of economic Liberalism on the one hand, and the evolution of some form of socialist state on the other.

GIVE PREFERENCE TO OUR ADVERTISERS.

40 cent minimum wages established in United States

A minimum rate of 40 cents an hour is now in effect in the United States for all industries subject to the Fair Labour Standards Act of 1938. The Act regulates the wages and hours of persons employed in interstate commerce or in the production of goods for interstate commerce. The 40-cents minimum has been reached a year in advance of the deadline fixed by the Act. The latter provided for a gradual raising of the minimum rate from a floor of 25 cents an hour fixed when the Act came into force in October, 1938, to 30 cents an hour in October, 1939, and 40 cents by October, 1945. It also made provision for the appointment of tripartite committees representing the public, employers and workers for each industry covered by the Act. The function of an industry committee was to recommend "the highest minimum wage rates for the industry which it determines, having due regard to economic and competitive conditions, will not substantially curtail employment in the industry". On the recommendation of a committee, wage orders establishing minimum rates in excess of the statutory minimum and up to 40 cents an hour could be made for an industry by the

Administrator of the Act. All industries are now covered by such orders.

A total of 69 industry committees have been appointed. During the past five and a half years they have made 113 recommendations for raising minimum rates. More than half the recommendations were adopted by unanimous vote in the committees. The last two committees to recommend the 40-cents minimum were for the finance, insurance, real estate, motion picture and miscellaneous industries and the communications, utilities and miscellaneous transportation industries. Wage orders embodying their recommendation became effective July 17, 1944.

In announcing the new wage orders, the Administrator of the Wage and Hour Division of the U. S. Department of Labour pointed to the importance of the universal 40-cents minimum in the post-war world:

After the last war there was no anchor by which wage slashes could be held in check and the result was disastrous. This time minimum wage rates and payment of overtime after 40 hours must be enforced. The Fair Labour Standards Act can be the foundation for a stable post-war wage structure.

1231 EST. DEMONTIGNY.

MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon.
président.

Roméo Bellemare.
secrétaire.

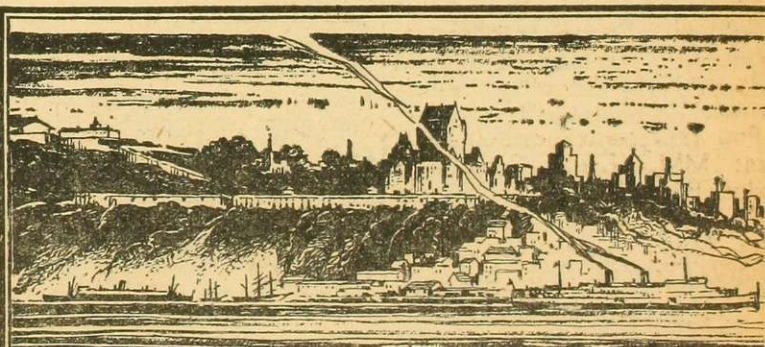
Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal



L'horizon de la Liberté

Depuis ce matin mémorable de 1534 où Jacques Cartier promena pour la première fois son regard émerveillé sur les vieilles Laurentides jusqu'à ce jour récent où les drapeaux des Nations Unies flottèrent sur l'historique citadelle de Québec, l'ainée des provinces canadiennes est toujours restée fidèle aux nobles traditions et aux grands principes démocratiques... et, dans ses murs hospitaliers, on a pu former de vastes projets, dont même les endroits les plus reculés de la terre récolteront les fruits.

Depuis plus de 70 ans, la Sun Life of Canada a eu l'avantage d'être associée au progrès du Canada français... et, aujourd'hui, plus d'un million d'assurés bénéficient de la protection et de la sécurité offertes par cette entreprise québécoise, qui se classe parmi les plus importantes compagnies d'assurance-vie du monde.



**SUN LIFE
OF CANADA**

Courtes nouvelles de . . .

THETFORD-LES-MINES

Nouveau syndicat

Dans le cours du mois de novembre les employés salariés, comprenant les employés de bureaux et les contremaîtres de l'Asbestos Corporation Ltd, de Thetford-les-Mines, se sont constitués en syndicat professionnel, sous l'instigation de l'organisateur-adjoint de la C.T.C.C., M. Jean Marchand.

La constitution de ce nouveau syndicat a été approuvée par le secrétaire de la province. Son affiliation au Conseil général des Syndicats catholiques de Québec a été agréée le 5 décembre dernier et l'affiliation à la Fédération du commerce est en voie de réalisation.

Le président actuel est M. Ls-Philippe Martineau, et l'aumônier, M. l'abbé Joseph Campagna.

QUEBEC

Industrie de la boulangerie, de la pâtisserie et de la biscuiterie, Inc., section de Québec

Résultat des élections tenues samedi, le 2 décembre 1944:

Président, M. Emile Gosselin; 1er vice-président, M. Alexandre Fiset; 2e vice-président, M. René Brousseau; sec.-arch., M. Roméo Beaudet; asst.-sec.-arch., M. Adélard Lemelin; sec.-trés., M. Ludger Bédard; sec.-fin., M. Eug. Létourneau; asst.-sec.-fin., M. Adrien Giguère; sergent d'armes, M. René Labarre; sentinelle, M. Raoul Labbé; syndics: MM. Georges Ratté, Charles Robitaille, Laval Masson.

M. Cyrille Laliberté, fondateur et ex-président du Syndicat, a été nommé président honoraire à vie par l'assemblée.

Les délégués au Conseil général des Syndicats catholiques de Québec sont les suivants:

Pour représenter les boulangers: MM. Emile Gosselin, Ludger Bédard, A. Fiset.

Pour représenter les pâtisseries: MM. Adélard Lemelin, Rosario Giguère, René Brousseau.

Elections . . .

C'est le 14 décembre dernier qu'eurent lieu les élections de l'Union catholique des charpentiers-menuisiers de Québec, sous la présidence de M. Alphonse Roberge, organisateur:

Les officiers élus sont les suivants: président, M. Rosario Gosselin; vice-président, M. Arthur Leclerc; sec.-arch., M. Raoul Arcand; sec.-fin., M. Amédée Delisle; sec.-trés., M. Omer Pagé; sec.-cor., M. Lucien St-Hilaire; asst.-sec.-arch., M. Roméo Fotier; asst.-sec.-fin., M. Lucien Gignac; gardien, M. J.-M. Kirouac; sentinelle, M. Cléophas Bernier.

L'installation des nouveaux officiers eut lieu le soir même, et c'est M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier, qui leur donna sa bénédiction.

Elections chez les employés des services extérieurs

Le 20 novembre dernier avaient lieu les élections du Syndicat des employés des services extérieurs de la cité de Québec, sous la présidence de M. Alexandre Hamel:

Président, M. Alfred Maheux; 1er vice-président, M. Wilfrid Morissette; 2e vice-président, M. Arthur Drolet; sec.-arch., M. Raoul Blouin; asst.-sec.-arch., M. Georges Delage; trésorier, M. John Peachey; sec.-fin., M. Thomas Simard; sec.-corr., M. Henri Samson; sergent d'armes, M. Joseph Auclair; sentinelle, M. Omer Martel.

MONTREAL

Employés manuels de la Commission scolaire

Les employés de la construction de la Commission scolaire de Montréal se sont constitués en association récemment. L'organisation de ce Syndicat s'est faite en un temps record. A date, l'incorporation est déjà demandée à Québec. Les membres de l'exécutif, de concert avec l'organisateur général, M. E. A. La Caire, travaillent à un projet de convention collective qui sera soumis à la prochaine assemblée des employés.

Commerce et alimentation

Les commis épiciers-bouchers sont organisés en syndicat depuis quelques mois. Les membres se recrutent surtout dans les magasins indépendants et dans les magasins à chaîne de la métropole. Un projet de convention collective est à l'étude.

Belding Corticelli

Depuis quelques semaines à peine, un Syndicat a été fondé dans l'industrie de la Belding Corticelli. Les membres ont déjà tenu plusieurs assemblées et cette organisation, qui groupera certainement des centaines de personnes, promet beaucoup.

Employés des cours à bois et charbon

A leur tour, les employés des cours à bois et charbon ont compris qu'un syndicat devenait indispensable pour eux. Des assemblées préliminaires ont eu lieu et au cours du mois de janvier le syndicat deviendra une réalité.

Bois ouvré

Les employés du bois ouvré de deux manufactures de la métropole ont manifesté récemment leur intention d'organiser une association dans cette industrie. Plusieurs employés ont été approchés. L'organisateur des Syndicats de Montréal prépare pour la mi-janvier une grande assemblée pour tous les travailleurs de cette industrie.

TROIS-RIVIERES

(Extrait du rapport annuel de M. E. Tellier, agent d'affaires du Conseil Central des Trois-Rivières).

Employés municipaux

Nous avons renouvelé la convention collective des employés municipaux de La Tuque en y apportant des améliorations sensibles dans les salaires et les conditions de travail.

Gantiers

Les gantiers et gantières, qui forment l'un des plus anciens syndicats de la province ont bénéficié de notre aide pour le renouvellement de leur convention avec augmentation de salaire, ce qui n'a pas été sans quelques difficultés.

La Tuque

Le conseil central a engagé et maintenu pendant deux mois un organisateur pour les employés de l'Aluminium de La Tuque. Cette usine est malheureusement fermée actuellement.

Employés de la cité

Nous avons accompli un travail considérable dans la préparation du second arbitrage municipal; mémoires, voyages, correspondances, entrevues avec le ministère du Travail. Heureusement, 85% de nos demandes ont été accordées et la convention collective s'est renouvelée récemment sans autre incident dans l'intérêt de tous.

Belgo

Nous avons apporté notre contribution au début de l'organisation du Syndicat des employés de la Belgo à Shawinigan. La Fédération et le Syndicat de la Wayagamack ayant travaillé ferme, ce syndicat a décroché sa reconnaissance syndicale et la conclusion d'une convention collective de travail comportant d'importantes améliorations.

Nos meilleurs souhaits de Bonne et Heureuse Année

La Fédération Nat. Cath. des Métiers du Bâtiment

Prés.: O. Filion

Sec.: J.-B. Délisle

Syndicat Cath. National du Textile de Granby

Prés.: Ph. Dion

Sec.-fin.: R. Gemme

Meilleurs souhaits de
BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke Inc.

Meilleurs souhaits pour la Nouvelle Année

Fédération Catholique des Employés de l'Amiante Inc.

Prés.: Emile LESSARD

Sec.-trés.: Daniel LESSARD

Nos meilleurs souhaits pour une
BONNE ET HEUREUSE ANNEE

La Fédération Nationale Catholique du Textile Inc.

Siège social: Ville St-Joseph, Drummondville

Prés. et sec.-fin.: Honoré D'AMOUR.

Le président: Philippe Lessard,
Le secrétaire: Geo.-Albert Meunier,
L'aumônier: M. l'abbé J. Lockell, curé de Donnacona,

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier Inc.

souhaite à tous ses syndiqués et à leur famille,
prospérité et bonheur pour la prochaine année.

La Fédération Catholique des Employés du Commerce, de l'Industrie et de la Finance de la Province de Québec

souhaite que la prospérité d'après-guerre soit sans dictature!
C'est notre vœu unanime pour 1945.

Le Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

souhaite à tous les confrères syndiqués
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédulas des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Antonio BARRETTE,
Ministre

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,
sous-ministre adjoint

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

Succès des Syndicats des Trois-Rivières

Les effectifs des Syndicats nationaux s'établissent à 3676 membres dans la région. L'augmentation pour l'année 1944 s'établit à 19%. Le conseil central des Syndicats ouvriers nationaux catholiques compte 28 syndicats affiliés dans la région.

Dans son rapport de fin d'année, l'organisateur des Syndicats nationaux, M. E. Tellier, passe rapidement en revue les nombreux travaux du conseil central et note les avantages multiples obtenus par les Syndicats nationaux en faveur des ouvriers syndiqués et par extension en faveur de tous les ouvriers, même non syndiqués.

Aluminium

A la suite de la grève de novembre 43, dit M. Tellier, nous avons continué le travail commencé avant les troubles pour améliorer les conditions du contrat que nous détenions avec la compagnie. Le confrère Hervé Pelletier qui nous représentait sur la Commission d'enquête Miron, a fait un magnifique travail et a présenté un rapport minoritaire, ne pouvant accepter les vues du président ni de la troisième partie. A la suite de nos démarches, voyages, correspondances, entrevues, nous avons obtenu du Conseil national du travail en temps de guerre que les unions adverses ne soient pas reconnues officiellement comme n'étant pas suffisamment organisées dans cette usine de Shawinigan. En même temps, le Conseil national maintenait le contrat détenu par le Syndicat national catholique de l'aluminium. La Commission Tourangeau a ensuite accordé au Syndicat la plupart des demandes logées avant la grève.

Entre autre magnifique gain

obtenu par le Syndicat, il faut noter le salaire et demi pour le travail supplémentaire après 8 heures.

En collaboration avec la C.

T.C.C., la Fédération nationale de l'aluminium, le comité du local de Shawinigan et le Syndicat de l'aluminium de Shawinigan, nous avons con-

tribué à l'engagement et au maintien d'un organisateur libéré dans Shawinigan, pour l'aluminium tout particulièrement.

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 00 3 rue Préfontaine

VICTOIRE

NOTRE BUT PRINCIPAL

LA fabrication de l'alcool de guerre pour les Nations Unies a été la tâche principale de notre distillerie depuis le début de la guerre. Rien ne saurait entraver la production régulière de cette matière première essentielle, si nécessaire au succès de nos armées. La distillation de l'alcool qui servira à la fabrication des explosifs, des peintures, des laques, des liquides dégivreurs, et qui entrera dans l'assemblage des boussoles, tout comme il sert dans nombre d'autres fournitures de guerre, est certainement notre tâche principale et elle le demeurera pour la durée de la guerre.

Dès le jour où nous avons commencé la fabrication d'alcool pour fins militaires, notre distillerie fut mise à la disposition du gouvernement, dans l'intérêt du pays. Nous continuerons de produire à plein rendement, afin que les Nations Unies reçoivent les quantités voulues de ce précieux liquide... l'alcool de guerre!

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED

MONTRÉAL

BERTHIERVILLE

"Bonne et Heureuse Année!"

● A nos membres dévoués

● A nos compagnons de travail

● A nos employeurs

Syndicat National Catholique de l'Auto-Voiture, Inc.
Prés.: H.-T. Lachapelle Sec.-fin.: G. Viau

Association des Surintendants & Contremaîtres de la Construction de la Province de Québec, Inc.
Prés.: E. Noël Sec.-fin.: L. Molini

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred
Prés.: V. Dutil Sec.-fin.: G. Bergeron

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Granby, Inc.
Prés.: L. Dumas Sec.-fin.: C.-E. Foucher

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Clermont, Charlevoix
Prés.: G. Bergeron Sec.-fin.: R. Pednaud

Syndicat National des Charpentiers-Menusiers, Inc.
Prés.: O. Filion Sec.-fin.: F.-X. Guérard